

Darko Brizic
6544126

PROJET DE MÉMOIRE
Le concept de puissance moyenne dans le cas de la participation du Canada à l'opération
Protecteur unifié en Libye

Dans le cadre du cours API 6999 T

Professeur: Justin Massie

École supérieure d'affaires publiques et internationales
Université d'Ottawa

12 juillet 2013

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>Chapitre I : Les variantes du concept de puissance moyenne</i>	5
<i>Les variantes multiples</i>	5
<i>La puissance moyenne dans le fonctionnalisme</i>	8
<i>Les débuts du concept puissance moyenne en politique étrangère canadienne</i>	13
<i>La puissance moyenne élaborée par les auteurs contemporains</i>	15
<i>Chapitre II : Le concept de puissance moyenne appliqué au Canada durant son intervention en Libye au sein de l'OTAN en 2011</i>	23
<i>Les capacités du Canada</i>	23
<i>La contribution du Canada</i>	27
<i>Les intérêts du Canada</i>	32
<i>Chapitre III : Les motivations du gouvernement Harper à participer à la guerre en Libye</i>	36
<i>Les motivations humanitaires</i>	38
<i>Les motivations atlantistes</i>	41
<i>Conclusion</i>	46
<i>Bibliographie</i>	49

Le concept de puissance moyenne dans le cas de la participation du Canada à l'opération

Protecteur unifié en Libye

En mai 2013, le ministre des Affaires étrangères du Canada John Baird a annoncé que le Canada ne se présenterait pas dans la course pour l'obtention d'un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) en 2015. Selon certains, le Canada n'aurait aucune chance de remporter un siège puisque de toute façon, sa réputation internationale s'est effondrée sous le gouvernement conservateur du Premier ministre Stephen Harper. Pour le chef du Nouveau Parti démocratique et parti d'opposition officielle Thomas Mulcair, le gouvernement Harper n'ose pas présenter une nouvelle candidature depuis le revers historique qu'il a dû essayer en 2010, lors de sa dernière tentative infructueuse. (Le Devoir 2013). En effet, en octobre 2010, le Canada perdait dans cette course pour la toute première fois depuis la création de l'ONU. Deux ans plus tard, quand le ministre Baird a signalé devant l'Assemblée générale de l'ONU son désintérêt pour les réformes onusiennes, tout en rappelant l'importance pour l'ONU d'être orientée vers l'accomplissement de résultats concrets (Canada, ministère des Affaires étrangères et du commerce international 2012), le gouvernement suscitait de vives critiques. On déplorait que Harper ne se soit pas présenté à cette réunion de l'Assemblée générale (Cheadle 2012), mais surtout, on questionnait l'importance accordée par le gouvernement aux institutions multilatérales (Ibbitson 2012 ; Smith 2012).

Au début des années 1940, à l'aube de la création des organisations internationales telles l'ONU, mais aussi l'Organisation du traité de l'Atlantique-nord (OTAN) et les institutions commerciales et financières de Bretton Woods, le Canada semblait pourtant jouer un rôle d'envergure dans les espaces multilatéraux. Particulièrement au sein de l'ONU, le Canada avait déployé des efforts considérables pour tenter de convaincre ses alliés, les États-Unis, la France et

la Grande-Bretagne, afin que ceux-ci reconnaissent l'importance d'un groupe d'États influents dans les décisions de paix et de sécurité mondiales : les puissances moyennes. Ni des grandes puissances, ni des petits États, elles occupaient un rang médian dans le système international sur la base des ressources qu'elles possédaient. Les États qui revendiquaient un tel statut n'étaient pas réunis au sein d'une seule et même région géographique et ne formaient pas un bloc politique homogène à l'ONU. Ces États avaient généralement été écartés des zones d'opérations militaires durant la Deuxième Guerre mondiale et n'avaient pas été envahis par l'Axe, leur permettant de développer des systèmes politiques stables et des économies robustes au lendemain de la guerre. Ces États, dont l'Australie et le Canada, militaient en faveur d'une reconnaissance d'un statut qui institutionnaliserait leur influence dans la gestion des affaires internationales. Les dispositions de l'article 23 de la Charte de l'ONU constituaient la consécration de ces demandes, en octroyant un siège non permanent à ces États qui, en dépit de leurs capacités militaires et économiques modestes, pouvaient de temps à autre contribuer à une résolution de crise de façon décisive. Pourtant, comme le raconte le théoricien Adam Chapnick, ce dénouement représentait aussi l'échec pour ces États qui souhaitaient une reconnaissance officielle de leur influence à l'international (Chapnick 2005, 6). Pour le Canada, cela représentait l'échec de sa politique de puissance moyenne même si l'histoire de sa politique étrangère, à travers ses engagements internationaux depuis 1945, peut en partie s'expliquer par la lutte constante pour définir son identité en tant que puissance moyenne (Chapnick 2000, 188).

Depuis l'avènement du gouvernement Harper en 2006, le statut de la puissance moyenne a plutôt brillé par son absence dans les discours officiels. Mis à part une déclaration du Premier ministre en 2007 dans laquelle il signalait le « retour » du Canada en tant que puissance moyenne (Canwest News Service 2007), le gouvernement conservateur évite d'employer ce genre de

rhétorique. Sur le plan international, notamment dans le domaine de la sécurité, le gouvernement présente davantage le Canada comme un État de premier rang aux côtés des grandes puissances, à en juger par les allocutions du ministre de la Défense canadien Peter MacKay lors de la rencontre de l'OTAN à Chicago en mai 2012 (Levitz 2012). À la lumière des récents engagements canadiens sur la scène internationale, quelle place le concept de puissance moyenne occupe-t-il actuellement ? Demeure-t-il pertinent pour expliquer la politique étrangère du Canada, comme le suggère Chapnick ?

Selon moi, l'application du concept de puissance moyenne au Canada demeure un outil important pour expliquer sa politique étrangère, particulièrement en ce qui a trait à ses interventions militaires sur la scène internationale. Ce travail a pour but d'approfondir cette affirmation, d'abord en effectuant un tour d'horizon des diverses définitions et interprétations du concept de puissance moyenne pour développer un modèle d'analyse de la politique étrangère. Dans la première partie de ce travail, les années 1930 représentent le point de départ chronologique des fondements théoriques de la notion de puissance moyenne dans le cadre de l'approche fonctionnaliste développée par David Mitrany. Les années 1940 sont ensuite évoquées pour cerner la première formulation du concept dans la politique étrangère. Les discussions théoriques au cours de la guerre froide, mais surtout au cours de l'époque actuelle complètent le tour d'horizon du comportement des États dans un système international qui, à l'instar des écrits de Mitrany, demeure caractérisé par les conflits militaires. La première partie se conclut en établissant les trois critères qui déterminent la puissance moyenne : ses capacités modestes, sa contribution disproportionnée selon ses capacités et son intérêt d'obtenir une reconnaissance auprès des grandes puissances. Puisque le modèle fonctionnaliste de Mitrany ne s'applique pas à l'étude de la politique étrangère, l'emploi d'une approche réaliste néo-classique

remédie à cette lacune. À travers l'examen de la puissance relative des membres de l'OTAN, l'approche utilisée permet d'évaluer les capacités militaires et économiques du Canada et d'observer s'il occupe un rang média, conformément aux principes théoriques portant sur la puissance moyenne. Le cadre théorique qui est adopté rend compte des deuxième et troisième critères de la puissance moyenne, puisqu'elle s'attarde sur la volonté politique dans l'analyse du discours du gouvernement Harper.

Dans la deuxième partie du travail, les trois critères sont appliqués au Canada, plus particulièrement dans le cadre de sa participation au sein de l'OTAN dans le conflit militaire en Libye en 2011. Le concept de puissance moyenne est utilisé pour expliquer que malgré ses capacités militaires et économiques modestes, le Canada s'engage de manière disproportionnée par rapport à ses ressources. Il enregistre un nombre impressionnant de sorties et de frappes, en comparaison des autres membres de l'Alliance et par rapport à sa contribution dans la dernière guerre aérienne menée par l'OTAN au Kosovo en 1999. En outre, le Canada s'est imposé militairement comme un des principaux contributeurs à l'opération Protecteur unifié, même si la guerre en Libye ne posait aucune menace pour sa sécurité et qu'il aurait tout de même récolté les bénéfices du succès de l'OTAN s'il n'avait pas participé.

Dans la troisième et dernière partie de ce travail, une attention plus particulière est portée sur les intérêts ou plutôt les motivations qui ont été énoncés par le gouvernement Harper pour participer à la guerre libyenne. À la lumière du discours du gouvernement conservateur, il sera question de comparer les motivations humanitaires aux objectifs visés en se joignant à l'Alliance. Ainsi, il sera possible de vérifier si la volonté d'obtenir une reconnaissance de l'implication canadienne en Libye était présente dans les considérations des gouvernants, selon les postulats du troisième critère du concept de puissance moyenne. Pour être complète, cette reconnaissance

devra également être observée dans le discours entretenu par les grandes puissances. Enfin, je conclurai que l'application du concept de puissance moyenne à l'aide des trois critères (capacités, contribution et intérêt d'obtenir une reconnaissance) constitue un apport aux discussions théoriques qui n'a, jusqu'à présent, que complexifié le champ théorique à tel point qu'ils ont limité son application à la réalité des relations internationales.

Chapitre I : Les variantes du concept de puissance moyenne

Les variantes multiples

Tout d'abord, le concept de puissance moyenne est caractérisé par l'absence de consensus sur sa définition. Tandis que les théoriciens se sont surtout interrogés sur les critères qui définissent le statut de puissance moyenne, on observe d'un autre angle que le concept est loin d'être fixe dans le temps. C'est en fait ce que remarque Chapnick lorsqu'il affirme que pendant la guerre froide, la Grande-Bretagne, la France et la Chine sont devenues des puissances moyennes dans le sens originel du terme, appartenant au deuxième échelon d'États en termes de puissance, derrière les superpuissances des États-Unis et l'Union soviétique (Chapnick 2000, 196). Or, de nos jours, l'équilibre de la puissance n'a plus la même configuration, avec une superpuissance militaire américaine en parallèle à des puissances économiques et démographiques non négligeables chinoise, mais aussi brésilienne, européenne, est-asiatiques et autres. Chapnick suggère que le fait d'être une puissance moyenne est déterminé par l'équilibre de la puissance (uni-, bi- ou multipolaire) qui déterminerait le rang occupé par un État dans le système international. Il s'agit aussi de la position adoptée par M.A. Rudderham qui précise que les puissances moyennes possèdent des ressources moins importantes que la superpuissance américaine, mais qui exercent tout de même une autorité et une influence qui les distinguent des petits États. En portant son analyse sur la diplomatie publique, Rudderham indique que

traditionnellement, des États tels l’Australie, le Canada, les Pays-Bas et aussi les États scandinaves sont réputés être des puissances moyennes (Rudderham 2008, 2).

Le critère hiérarchique est l’un des plus répandus dans l’analyse du concept de puissance moyenne. Dans un article publié en 2009, Paul Gecelovsky stipule que, de manière générale, les puissances moyennes sont déterminées selon leur position dans l’ordre mondial (Gecelovsky 2009, 77). Les auteurs identifiés à cette approche s’intéressent surtout aux capacités étatiques d’ordre militaire et économique. Alors que Bernard Wood s’attarde surtout sur le produit national brut (PNB) (Wood 1988, 5), Carsten Holbraad opte pour une gamme plus extensive d’indicateurs socio-économiques qui inclut le PNB, mais aussi la population et l’influence régionale pour distinguer les puissances moyennes des autres États (Holbraad 1984, 77). Bien que ces derniers s’entendent pour affirmer qu’une puissance moyenne se classe relativement bien dans les différentes catégories, l’absence d’indicateurs précis et clairs engendre un usage abondant de revendications d’un statut par les États, brouillant ainsi l’essence du concept.

Gecelovsky identifie également un deuxième type de classification des puissances moyennes selon le comportement adopté sur la scène internationale (Gecelovsky 2009, 77). Critiquée pour son absence de critères objectifs (Shin 2012, 134 ; Chapnick 2000, 197), cette approche se penche sur la politique étrangère d’un État pour décrire sa position face à un enjeu, un conflit ou un litige, en utilisant des archétypes comme celui de *peacekeeper* ou facilitateur du dialogue et en faisant ressortir une représentation, comme celle de bon citoyen. Holbraad a été un des premiers à dresser le portrait des puissances moyennes selon ces paramètres, les qualifiant soit de rééquilibres, de médiateurs, d’intermédiaires entre les États riches et pauvres ou de promoteurs de la diversité culturelle (Holbraad 1971, 80). Selon les auteurs associés à ce courant,

c'est dans l'analyse de la politique étrangère que l'on parvient à déceler le statut de puissance moyenne.

Tous les auteurs ne s'entendent pas sur les positions qu'une puissance moyenne peut adopter, car celles-ci sont appelées à changer au fil du temps. Pour beaucoup, être une puissance moyenne était synonyme d'internationalisme libéral dans la conduite de la politique étrangère, avec un penchant pour l'action multilatérale (Hornsby et van Heerden 2013, 154 ; Manicom et O'Neil 2012, 209 ; Gilley 2011, 252). Dans son analyse de la puissance moyenne canadienne, Costanza Musu note qu'une des tendances dominantes adoptées par Ottawa a été celle d'arbitre impartial (*honest broker*), particulièrement face au conflit israélo-palestinien. Même si le Canada était initialement favorable aux aspirations israéliennes, un revirement a eu lieu suite aux premières colonisations juives, lorsque les aspirations palestiniennes ont commencé à bénéficier d'un plus grand appui chez les représentants canadiens (Musu 2012, 69). Le Canada se présentait donc neutre face aux intérêts des deux parties et cette impartialité rendait l'implication canadienne dans la résolution du conflit désirable aux yeux de la communauté internationale. Pourtant, on assiste à un renversement de cette tendance dans les votes du Canada à l'Assemblée générale de l'ONU relativement au dossier israélo-palestinien : alors que le gouvernement conservateur de Harper s'est abstenu sur la question du droit palestinien à l'autodétermination en 2007 et 2008, il a aussi voté contre la souveraineté permanente des Palestiniens sur certains territoires de la région et contre la reconnaissance de l'illégalité des colonies de peuplement juives et des pratiques israéliennes violant les droits de l'homme des Palestiniens en 2008 (Paquin et Chaloux 2009, 209-212). Dans cette optique, la politique étrangère canadienne sous Harper semble plus encline à appuyer les intérêts d'Israël que de faire preuve de neutralité, selon sa représentation traditionnelle dans ce litige, d'après Musu. Étant donné les variations observées

dans la position du Canada vis-à-vis du conflit israélo-palestinien, il est impossible de conclure qu'un comportement ou une représentation spécifique puisse définir la politique étrangère d'une puissance moyenne dans son ensemble.

Certains auteurs préfèrent réduire le concept de puissance moyenne à un cadre spécifique, comme les relations d'un État au sein d'une organisation internationale. Pour David Engall et Kiichi Fujiwara, l'ONU est perçue comme un forum où une puissance moyenne, tel le Japon, a la possibilité d'assumer un rôle actif sur la scène internationale en prônant une troisième voie, indépendamment de ses intérêts en Asie-Pacifique et de sa coopération avec les États-Unis (Envall et Fujiwara 2012, 63-64). Ce point de vue est aussi adopté par Dennis Stairs qui affirme que les puissances moyennes partagent une volonté commune de projeter plus d'influence au sein de l'ONU (Stairs 1998, 272). Bien que le champ d'observation de cette approche soit plutôt restreint, la référence onusienne demeure importante. Selon Chapnick, c'est à l'époque de la mise en place de l'ONU qu'il faut retourner pour comprendre les origines du concept.

La puissance moyenne dans le fonctionnalisme

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une importante reconfiguration politique, économique, et surtout militaire, prenait place. Les puissances victorieuses du conflit étaient également celles qui avaient participé aux pourparlers sur les bases d'un nouvel ordre mondial, comme la conférence de Yalta. Dans ce contexte, la création des organisations internationales, telles l'ONU et l'OTAN quelques années plus tard, ont pris une tournure importante pour certains « petits » États. Même s'ils ne représentaient pas des puissances militaires ni économiques, ces États désiraient exercer une plus grande influence sur la scène internationale. Alors que leur niveau de puissance ne leur permettait pas de rivaliser avec les acteurs plus puissants et influents, ils croyaient néanmoins pouvoir offrir une expertise ou un engagement

décisif dans une problématique précise. Cette vision du système international, selon laquelle tous les États – nonobstant leur niveau de puissance – pouvaient avoir une *fonction* dans la gestion de l'ordre mondial, était grandement influencée par le courant libéral de l'entre-deux-guerres, en particulier le fonctionnalisme de David Mitrany.

Dans son célèbre ouvrage publié dans les années 1930, *Progress of International Government*, Mitrany identifie la paix mondiale en tant que finalité reconnue par tous les États. Influencé par la multiplication d'actes de coopération internationale durant les années de l'entre-deux-guerres, ainsi que par l'apparition de la Société des nations (SDN), l'auteur entrevoit la création d'un gouvernement international qui sera en mesure de veiller à la gestion des affaires internationales (Mitrany 1933, 99). En réalité, Mitrany imaginait une société internationale dont les composantes seraient unies par la reconnaissance de valeurs communes, tels les principes d'égalité et de justice sociale (Mitrany 1933, 103). À l'instar d'un système international dominé par les intérêts des grandes puissances – comme cela avait été pratiquement institutionnalisé depuis le Congrès de Vienne en 1815 – Mitrany laissait sous-entendre un rôle pour ce qu'il appelait les « petits États » (Mitrany 1933, 104).

Avec l'intégration des États à ce système, Mitrany ne définit jamais avec précision leurs rôles et fonctions au sein de la société internationale. Il remarque toutefois que dans la création de la Société des nations, le principe de l'égalité par la représentativité était au cœur de l'objectif des petits États afin d'influencer la composition du Conseil (Mitrany 1933, 103). Ces derniers, par leur avantage numérique sur les grandes puissances, ont connu du succès avec la création de membres non permanents du Conseil, leur assurant une représentation et un poids politique. Ainsi, un rassemblement relativement hétéroclite d'États – dont la Belgique, le Brésil, la Chine

et même le Canada – ont, à tour de rôle, et ce pour une durée de trois ans – été engagés dans les processus décisionnels portant sur la paix et la guerre dans le monde (Société des Nations 1919).

Tout en reconnaissant que certains petits États peuvent avoir un avantage politique exceptionnel comme membres non permanents au Conseil, Mitrany admet que l'effort de vouloir représenter la pluralité des points de vue menait la Société en situation périlleuse (Mitrany 1933, 105). Avec l'apparition de membres non permanents, sans oublier leur accroissement de quatre à neuf membres en 1926 et en considérant leurs plus faibles capacités vis-à-vis des grandes puissances, l'efficacité de l'organisation dans la gestion de crises était remise en question. Mitrany affirme donc que l'importance des petits États ne devrait pas être institutionnalisée, à l'image des membres non permanents au sein de la SDN, parce que leurs fonctions varient d'une problématique et sont tributaires à leurs faibles capacités relatives. Ce faisant, il reconnaissait que la gestion des affaires internationales pouvait bénéficier des efforts de la communauté internationale entière, même si les grandes puissances demeuraient des acteurs incontournables.

Selon Mitrany, l'organisation fonctionnelle de la SDN – en se basant sur les capacités étatiques – comprendrait essentiellement une distinction entre trois paliers d'États : les grandes puissances, les États secondaires et les petits États (Mitrany 1933, 110). Dans ce modèle, les grandes puissances étaient représentées par les membres permanents du Conseil de la Société, en l'occurrence la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Union soviétique. À cette liste, il serait sans doute possible d'ajouter la puissance états-unienne en montée qui, bien qu'absente de la SDN, connaissait une progression économique et industrielle fulgurante. Par élimination, on inclut le reste des États souverains dans les deux catégories restantes, c'est-à-dire les États secondaires et petits. Mitrany n'offre pas de définition des États secondaires, en admettant que ceux-ci sont généralement les petits États qui « must aim at some arrangement, therefore, which

would safeguard the Great Powers against being overwhelmed by the vote of the minor States, yet at the same time secure to the latter as active and direct share as possible in the government of the League » (Mitrany 1933, 107). De cette manière, ce qui distingue les États secondaires des petits États est l'adoption d'une politique étrangère mitoyenne qui consiste à appuyer les grandes puissances tout en œuvrant dans l'intérêt des petits États. Toutefois, puisque Mitrany ne définit pas la puissance moyenne de manière précise, il s'abstient d'observer les intérêts distincts au groupe d'États qui revendiquent ce statut.

Dans cette interprétation d'un ordre mondial caractérisé par la coopération internationale, Mitrany y a tracé les contours de l'État qui n'est pas une grande puissance, mais un petit État. Ce dernier, en tant qu'État secondaire dans un cadre fonctionnaliste, participe parfois de manière décisive, mais les circonstances de cet engagement demeurent inconnues. Qui plus est, le modèle de Mitrany, où l'ordre mondial est caractérisé par la coopération internationale, la suprématie des organisations internationales et une volonté universelle d'engagement ferme dans les efforts multilatéraux est tout simplement mal adapté pour l'analyse des relations internationales contemporaines, car il laisse de côté la majorité des questions liées à la sécurité internationale. Cette dernière demeure pourtant à l'avant-plan des relations internationales, avec la guerre en Afghanistan qui a entamé sa douzième année, la guerre civile en Syrie pour laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU peine à s'entendre sur une décision ou en Irak, où les frictions politiques toujours présentes – et qui remontent à son invasion par les États-Unis en 2003 – menacent la stabilité régionale. La théorie fonctionnaliste ne s'apprête pas à l'étude de la politique étrangère en faisant fi des questions de paix et de sécurité mondiales qui sont pourtant encore au centre des préoccupations. Lorsqu'on observe le nombre de conflits militaires internationaux qui ont fait

éruption depuis la guerre froide, on constate que, somme toute, la réalité diffère d'un système où la coopération internationale est constituée par des unités remplissant des fonctions particulières.

Bien que le cadre conceptuel développé par Mitrany s'applique mal à l'analyse de la politique étrangère, ses écrits ont néanmoins trouvé écho au sein de l'élite politique des années 1940. Dans ces années, d'importantes négociations avaient lieu concernant la mise en place de l'ONU (Chapnick 2005, 2-6). L'Australie militait en faveur d'une réduction du pouvoir des grandes puissances, dans le but de garantir le principe de représentativité (Chapnick 2005, 5). Comme le nombre d'États allait en augmentant et aggravait la situation d'infériorité numérique pour les grandes puissances, ces dernières voyaient d'un mauvais œil la présence au Conseil de sécurité de petits États ayant des capacités militaires, politiques et économiques inférieures. Pire encore, les Américains craignaient que l'ONU ne puisse compter sur l'engagement de tous, en raison d'inégalités importantes dans les capacités militaires (Chapnick 2005, 115).

Lors des rencontres de Dumbarton Oaks en 1944, de Mexico et de San Francisco en 1945, le Canada a exercé une pression considérable auprès des grandes puissances pour faire reconnaître son statut de puissance moyenne. Comme Chapnick le fait remarquer dans son livre *The Middle Power Project*, le Canada a axé sa politique étrangère vers la promotion de son statut entre octobre 1944 et avril 1945, notamment par la tentative de faire référence aux puissances moyennes dans la Charte de l'ONU. Cependant, il observe que le moment était mal choisi par les représentants canadiens à l'époque pour mener une politique étrangère aussi ambitieuse. Alors que les Britanniques s'acharnaient à convaincre les États-Unis, réticents jusqu'alors, de s'engager dans les organisations internationales, il y avait clairement un manque d'intérêt pour l'agenda du Canada, combiné à la difficulté de différencier de manière concrète les puissances moyennes des petits États (Chapnick 2005, 116).

Les Soviétiques faisant également la sourde oreille à une quelconque reconnaissance de statut, la France était la seule grande puissance et membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU qui semblait donner son appui au projet des États dits intermédiaires. En février 1945, un rapport des délibérations relevait que la France désirait une position spéciale pour les puissances secondaires (Chapnick 2005, 110). Cependant, comme l'affirme Chapnick, le Canada était un jeune État trop inexpérimenté pour tenir un rôle de leader mondial tel que revendiqué par un statut de puissance moyenne. Ces difficultés ont empêché le Canada de donner suite à ses ambitions, même si les représentants canadiens impliqués dans les négociations ont été en mesure de développer l'idée plus en profondeur en donnant une forme concrète aux écrits de Mitrany.

Les débuts du concept puissance moyenne en politique étrangère canadienne

La position entérinée par Ottawa avait d'abord été élaborée au bureau du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans un entretien sur la puissance moyenne avec le conseiller juridique du président américain, Lester B. Pearson, alors Ambassadeur canadien à Washington, considérait l'importance des troupes militaires comme le critère clé pour identifier une puissance moyenne (Chapnick 2005, 115). En s'appuyant sur sa force militaire, le Canada adoptait ainsi une position qui l'avantageait, grâce à son armée de plus de 700 000 soldats qui était une des plus grandes parmi les Alliés qui ont contribué à la défaite de l'Allemagne. Ce seul critère était pourtant insuffisant et trop vague pour départager les divers petits États. Comme le notait bien le diplomate canadien Hume Wrong, « their power and capacity to use it for the maintenance of peace range from almost zero upwards to a point not very far behind the great powers » (Chapnick 2005, 99). Vu les difficultés à discerner les puissances moyennes seulement en tenant compte des capacités militaires, l'objectif canadien demeurait inachevé.

Suite au manque d'intérêt initial des Américains et des Britanniques, Wrong a tenté de formuler la demande canadienne de manière plus précise. Puisque les capacités militaires constituaient un critère insuffisant, le diplomate canadien a suggéré de prendre en considération l'apport de chaque État depuis le début du conflit en 1939 (Chapnick 2005, 117). Ainsi, dans une situation où plusieurs États auraient des capacités similaires, les puissances moyennes seraient déterminées selon leur niveau de contribution à un enjeu. On établissait ce dernier comme second critère qui permettrait de départager les puissances moyennes. Encore une fois, la volonté de considérer la qualité de l'engagement reflétait le pragmatisme de la politique étrangère canadienne : plus d'un million de Canadiens étaient impliqués durant la Deuxième Guerre mondiale, dans un effort de guerre durant lequel plus de quarante mille personnes ont été blessées ou tuées (Colonel C.P. Stacey 1948, 325) et pour lequel Ottawa avait déboursé presque 18 milliards de dollars au total sans même s'endetter auprès des institutions financières étrangères (Granatstein 2005, 328). Or, en l'absence d'un consensus sur le seuil de la contribution digne d'une puissance moyenne, la reconnaissance devait attendre.

Alors que les grandes puissances semblaient réfractaires à l'idée de devoir accorder plus d'importance à un nouveau groupe d'États, le Canada tentait la conciliation en indiquant les similarités entre la présente situation et le contexte dans lequel évoluait la SDN. Lors de la Conférence de San Francisco, Wrong indiquait que durant l'entre-deux-guerres, les États dont les intérêts étaient en cause dans les conflits identifiés par la Société étaient toujours invités aux rencontres du Conseil (Chapnick 2005, 119). De cette manière, il donnait ouverture à un troisième critère potentiel pour juger si un État constitue une puissance moyenne. Comme les États qui ne sont pas des grandes puissances ont des capacités qui leur permettent d'être engagés, certes, mais d'une manière limitée, une participation plus grande de leur part est attendue lorsque

leurs intérêts sont en cause, particulièrement lorsque la crise est confinée à sa région géographique.

La rhétorique de puissance moyenne adoptée par le gouvernement canadien dans les négociations des années 1940 a plutôt eu l'apparence d'un échec politique : le Canada, en négociant aux côtés de l'Australie, est parvenu à ce que les membres non permanents aient une voix politique au sein du Conseil de sécurité¹, bien que la tentative de faire reconnaître un statut explicite pour les puissances moyennes ait été un échec. Au final, ces années demeurent déterminantes, lorsque le Canada, avec à sa tête le premier ministre William Lyon Mackenzie King, s'est inspiré de la théorie fonctionnaliste pour tenter de rehausser son statut international. Au cœur de cette entreprise, on retrouve trois critères qui sous-tendent cette tentative : les capacités, la contribution et l'intérêt d'obtenir une reconnaissance de son statut.

La puissance moyenne élaborée par les auteurs contemporains

Au fil des années, le concept de puissance moyenne a été traité de manière plus étayée. Alors que le portrait des relations internationales a grandement évolué depuis les premières discussions officielles sur la puissance moyenne dans les années 1940, certains éléments théoriques se sont précisés à travers l'expérience de la guerre froide et l'époque actuelle. Mis à part le cas canadien, la politique étrangère d'autres États a été examinée sous la loupe de la puissance moyenne. En observant l'Australie, Jones, Khoo et Smith notaient que, contrairement à Mitrany qui percevait les États secondaires comme des défenseurs de l'ordre mondial, les trois derniers gouvernements australiens ont emprunté une voie différente : tout en préservant des liens politiques et stratégiques étroits avec la superpuissance américaine, les relations avec la

¹ Le succès de cette entreprise est consacré dans l'article 23 de la Charte de l'ONU, où l'on stipule la composition du Conseil de sécurité de membres permanents (les grandes puissances victorieuses durant la Deuxième Guerre mondiale, disposant d'un droit de veto) et non permanents (choisis sur une base régionale et ne disposant pas de droit de veto).

puissance chinoise en montée sont privilégiées dans le domaine économique (Jones, Khoo et Smith 2013, 170 ; Tow et Kersten 2012, 6). James Manicom et Andrew O'Neil abondent dans le même sens, en rappelant que suite à la Deuxième guerre mondiale, l'Australie et le Canada ont tous les deux abandonné l'hégémon et allié principal britannique pour forger des partenariats plus robustes avec la puissance américaine en ascension (Manicom et O'Neil 2012, 200). Dans un ordre mondial caractérisé par l'unipolarité militaire américaine, il apparaîtrait donc que les puissances moyennes n'adopteraient pas toutes unanimement une stratégie de suivisme à l'égard de la superpuissance. Même si tous ces auteurs omettent de définir le concept de puissance moyenne de façon rigoureuse, ils soulèvent les difficultés à associer un type de comportement spécifique à la politique étrangère des puissances moyennes.

C'est à la lumière de la vision exposée par Jones, Khoo et Smith qu'on parvient à cerner une autre caractéristique importante des puissances moyennes. Si ces dernières doivent apprendre à manœuvrer entre les volontés d'acteurs politiques plus puissants, alors une puissance moyenne doit préférentiellement utiliser une approche pragmatique dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique étrangère. Ses ressources n'étant pas au même niveau que les grandes puissances, un petit État doit être en mesure de justifier son engagement international dans certaines circonstances, tout en s'abstenant dans d'autres. L'étude de la puissance moyenne appliquée au cas de la Corée du Sud par Dong-min Shin arrive à une conclusion similaire, lorsqu'il constate que l'emploi du statut de puissance moyenne par l'élite politique sud-coréenne manque de constance, apparaissant de façon inégale dans certains événements plutôt que d'autres (Shin 2012, 141).

L'idée de puissance moyenne renvoie, selon plusieurs auteurs, à l'idée d'engagement ou de présence sur la scène internationale. Dans le cas du Canada, Robert W. Murray et John

McCoy ont écrit que « [t]he influence of middle power status had a major impact on Canada's decision to enter into, and play an active role in, international organizations » (Murray et McCoy 2010, 176). Pour préserver son influence, Jones, Khoo et Smith rapportent qu'en raison de son éloignement géographique, le défi australien consiste à rester engagée autant en Asie du sud-est qu'en Europe ou en Amérique du Nord (Jones, Khoo et Smith 2013, 175). Dans le cas de la Corée du Sud, Shin croit que le statut de puissance moyenne est atteint en raison de l'importance de la menace nucléaire nord-coréenne qui va au-delà de la péninsule coréenne pour devenir une problématique mondiale (Shin 2012, 141). À travers ces quelques exemples, on constate que le concept de puissance moyenne possède une dimension géographique significative. Or, aucun des auteurs n'explique ce qui motive ces puissances moyennes à intervenir dans un cas plutôt qu'un autre. Qui plus est, aucun n'indique l'étendue territoriale à l'intérieur de laquelle une puissance moyenne pourrait intervenir même si pour Eduard Jordaan, une puissance moyenne se distingue d'une puissance régionale, en s'impliquant à l'extérieur de sa zone géographique et en projetant une influence au-delà de sa région (Jordaan 2003, 156 ; 167).

Un État possédant des capacités modestes peut décider de s'engager de façon importante dans la résolution d'un enjeu de diverses manières, mais qu'est-ce qui motive cet engagement ? Tout comme durant les discussions portant sur la création de l'ONU, plusieurs auteurs croient que les considérations liées au statut, à la réputation et au prestige demeurent les motivations centrales qui expliquent les interventions des puissances moyennes. Tandis que Bernard Wood note leur volonté d'améliorer leur statut à travers leurs engagements (*status seeking*) (Wood 1988, 19-20), Prosper Bernard Jr. remarque que leur réputation et leur statut internationaux sont déterminés par la gamme de capacités matérielles qu'elles peuvent octroyer à une action internationale (Bernard Jr. 2006, 246). Parce que les puissances moyennes regardent avec

inquiétude les changements dans l'équilibre de la puissance en raison de leur volonté de maintenir leur rang dans l'ordre international, leur diplomatie est essentiellement centrée sur l'amélioration de leur statut (Leith et Pretorius 2009, 347 ; Neack 2003, 165). Ce que les puissances moyennes partagent en commun est donc une volonté de reconnaissance de leur statut, constamment menacé.

Cette volonté de reconnaissance prend lieu dans les relations qu'entretient une puissance moyenne au sein d'une organisation internationale. Autrement dit, la puissance moyenne tente de rehausser son statut par ses actions multilatérales. D'ailleurs, il semble y avoir un consensus pour dire que la puissance moyenne participe aux institutions internationales pour projeter plus d'influence sur la scène internationale (Hornsby et van Heerden 2013, 154 ; Leith et Pretorius 2009, 349 ; Bischoff 2003, 184). Des États comme l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, la Corée du Sud et le Japon préfèrent peut-être s'associer à d'autres États pour rehausser leur statut, même si les théoriciens ont rarement observé si les puissances moyennes préfèrent certaines institutions plutôt que d'autres. Selon certains, la valeur que ces États accordent à leur appartenance au sein de certaines organisations est pourtant cruciale pour expliquer certains de leurs engagements internationaux. Dans le cas du Canada, la valeur accordée à l'OTAN a peut-être joué un rôle dans sa participation dans les guerres en Afghanistan et du Kosovo (Massie 2010, 123), mais le lien avec son statut de puissance moyenne n'a pas été exploré à travers les débats théoriques.

Parmi les considérations pour distinguer les puissances moyennes, d'autres auteurs préfèrent s'en remettre aux capacités comme critère fondamental. À cet égard, Jones, Khoo et Smith expliquent que ce sont d'abord et avant tout les ressources militaires qui prédominent, puisque la majorité des enjeux auxquels les puissances moyennes font face – y compris

l'Australie – sont d'ordre sécuritaire (Jones, Khoo et Smith 2013, 188). Comme l'annoncent les auteurs, certains petits États utilisent leurs capacités, certes modestes, mais non négligeables, pour s'engager dans la résolution d'une crise de manière plus robuste que ce qui serait attendu de leur part. Ce sont leurs ressources militaires qui servent à surperformer, autrement dit *to punch above their weight* (Manicom et O'Neil 2012, 201 ; Serrao et Bischoff 2009, 365).

À travers l'histoire, certains États sont parvenus à développer leurs capacités au point de revendiquer le statut de puissance moyenne. C'est entre autres le cas de la Corée du Sud qui, comme l'affirme Shin, a connu une croissance économique exceptionnelle, dû en particulier à l'augmentation de ses exportations au cours des années 1990 (Shin 2012, 138). Durant cette période, sa population a connu une amélioration remarquable dans la qualité de son niveau de vie, dont la richesse dépasse même de nombreux États européens en termes de PIB par habitant. Selon Shin, c'est dans ce contexte qu'a émergé le vocabulaire de puissance moyenne dans la rhétorique des présidents sud-coréens, de Roh Tae-woo à la fin des années 1980 jusqu'à Kim Dae-jung au début des années 2000 (Shin 2012, 138). Désormais, un État anciennement colonisé et historiquement à la merci des puissances chinoise et japonaise mettait en valeur son expansion économique pour justifier un accroissement de sa présence dans la gestion des affaires internationales (Shin 2012, 140). Dans l'exemple sud-coréen, un plus grand engagement diplomatique dans la gestion de la crise nucléaire en Corée du Nord se déroulait parallèlement à ses revendications de puissance moyenne. Les capacités ont donc justifié un rôle accru. En outre, l'exemple illustre la pertinence de considérer l'économique dans l'attribution du statut de puissance moyenne.

Au final, les diverses interprétations du concept de puissance moyenne témoignent de sa complexité. Tantôt justifiée sur la base de critères objectifs telles les capacités militaires et

économiques ou de l'adoption d'un comportement de leader sur des enjeux spécifiques, la puissance moyenne, telle que présentée par Chapnick, peut être employée de diverses manières pour justifier un engagement, basée sur des critères tout à fait arbitraires (Chapnick 2000, 205). Bien que l'absence d'une définition claire et sans équivoque ait été depuis longtemps au cœur du débat académique, je suggère de reprendre les fondements fonctionnalistes dont se sont servis les représentants canadiens dans les années 1940 pour revenir au cœur du concept. Contrairement à l'approche fonctionnaliste, où la puissance moyenne assume certaines fonctions d'après ses capacités, son rendement et ses intérêts, les principes de Mitrany seront employés dans une approche qui s'attarde sur l'étude de la politique étrangère. De plus, il est question d'utiliser un point de vue qui reconnaisse l'importance des enjeux sécuritaires qui, notamment ceux portant sur la sécurité et la paix internationales, sont au cœur des considérations dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique étrangère.

Dans le cadre de l'approche utilisée ici, une puissance moyenne représente un État dont les capacités – à prédominance militaires et économiques – sont importantes, mais pas au même titre que les grandes puissances. À une époque où les États-Unis consacrent une part à leur budget militaire qui est six fois plus grande que leur rival le plus près², il serait illusoire de penser qu'une puissance moyenne puisse être compétitive à un tel niveau. De façon générale, j'entendrai ici qu'une puissance moyenne possède des capacités importantes (dépenses militaires, PIB, PIB par habitant, poids démographique, etc.) et une reconnaissance de son influence (appartenance à des groupes tels l'OTAN, G-8, G-20, etc.) tout en étant moins

² Selon les données de 2012 du Military Balance, les États-Unis consacrent 645,7 milliards de dollars américains à leurs dépenses militaires. Les disparités dans les dépenses militaires d'un État à l'autre demeurent significatives, puisque la Chine se classe au deuxième rang, bien qu'elle débourse à peine 102,4 milliards. En fait, les dépenses militaires américaines sont supérieures à la somme des dépenses pour les quinze États suivants dans la liste (International Institute for Strategic Studies 2013, 41).

importante que celles des grandes puissances, entendues ici comme les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Un deuxième facteur à prendre en compte dans l'évaluation de la puissance est le rendement offert dans la résolution d'un enjeu international. Étant donné les ressources plus limitées des petits États, les puissances moyennes se démarquent par un apport disproportionné relativement aux capacités qu'elles possèdent. Pour qualifier une contribution de singulière, une comparaison doit être effectuée entre deux opérations de nature similaire afin d'évaluer le poids d'un État dans le rendement total. Il est évident que, pour des États qui sont contraints par un nombre de ressources plus limité que les grandes puissances, une sélection doit être effectuée par les responsables de la politique étrangère pour déterminer dans quel contexte une intervention peut être justifiée. Concernant les enjeux d'ordre sécuritaire – qui constituent les plus dangereuses menaces pour les puissances moyennes (Jones, Khoo et Smith 2013, 169) – cette contribution peut prendre la forme de dépenses, d'efforts militaires ou de risques encourus lors d'une opération.

Après les capacités et la contribution, l'intérêt d'obtenir une reconnaissance de son statut constitue le troisième critère dans le modèle théorique choisi. Certains auteurs ont pratiquement substitué le concept de puissance moyenne à celui de puissance régionale (Manicom et O'Neil 2012, 216 ; Choi 2009, 50 ; Wood 1988, 19-20 ; Holbraad 1971, 80), même si le champ d'action d'une puissance moyenne ne se limite pas uniquement à la région géographique où elle se trouve. Une menace – ou la perception d'une menace par un gouvernement – aux intérêts nationaux peut se situer partout à l'échelle internationale. C'est sur le discours des représentants étatiques et gouvernementaux de la puissance moyenne qui participe à un conflit, où sont formulées les raisons expliquant l'intervention, que l'analyse doit porter. En établissant le lien entre la

contribution disproportionnée et les motivations qui poussent un État à l'action, on parvient à discerner, d'une part, si la reconnaissance de l'amélioration du statut figure comme objectif de politique étrangère et, d'autre part, si cet objectif est reconnu par les autres États.

Dans la prochaine section, le concept de la puissance moyenne sera appliqué en considérant les trois critères ci-haut : les capacités, la contribution et les l'intérêt d'obtenir une reconnaissance. Alors que les capacités étatiques sont tenues pour être plus ou moins constantes à court et moyen-terme, les deux autres critères varient d'un événement à l'autre. Ces derniers seront observés à travers un cas particulier, celui de l'intervention militaire de l'OTAN en Libye en 2011. Le concept de puissance moyenne sera appliqué au Canada, un État qui a traditionnellement été étiqueté comme tel (Hornsby et van Heerden 2013, 156 ; Gilley 2011, 247-248 ; Leith et Pretorius 2009, 348 ; Chapnick 2000, 206). Pour analyser le rendement du Canada à cette opération, il sera question de mettre en lumière l'effort canadien durant le conflit kosovar, une autre guerre aérienne menée sous l'égide de l'OTAN une décennie plus tôt. L'analyse qui suit s'appuiera sur un modèle réaliste néo-classique pour rendre compte de la politique étrangère du Canada face au conflit libyen en 2011. Dans ce cadre, l'examen de la puissance relative (en l'occurrence les critères de capacité et de contribution) s'attardera principalement sur les capacités matérielles (militaires et économiques) (Rose 1998, 146). Il sera donc possible d'évaluer la puissance du Canada vis-à-vis des autres membres de l'OTAN afin de déterminer si le Canada contribue significativement à l'opération militaire par rapport à ses alliés qui ne sont pas des grandes puissances. Pour ce qui est du critère de l'intérêt d'obtenir une reconnaissance de son statut, celui-ci sera évalué à travers les intérêts énoncés dans le discours du gouvernement Harper, à la lumière de sa perception de la puissance relative du Canada. Le choix de l'approche réaliste néo-classique s'avère judicieux dans ce contexte-ci : en s'attardant

sur les choix effectués par un gouvernement dans sa politique étrangère (Rose 1998, 145), ce point de vue permet d'étudier la volonté politique et donc de comprendre les intérêts d'une puissance moyenne à s'engager dans une problématique. En procédant ainsi, il sera possible de noter l'utilité et la pertinence du concept de puissance moyenne dans l'analyse des relations internationales.

Chapitre II : Le concept de puissance moyenne appliqué au Canada durant son intervention en Libye au sein de l'OTAN en 2011

Les capacités du Canada

Le critère des capacités reflète la puissance possédée par un État relativement aux autres. Dans le langage du réalisme néo-classique, la puissance relative résulte des contraintes et des opportunités auxquelles un État fait face dans le système international. On pourrait également affirmer que ce critère est le plus objectif de tous, étant donné qu'il se base sur une évaluation des ressources possédées pour déterminer le classement d'un État. Dans le cas d'une puissance moyenne, il serait attendu, selon les fondements théoriques, que celle-ci possède des capacités modestes, inférieures à celles des grandes puissances, mais supérieures à celles de petits États. En évaluant le classement du Canada pour l'année 2011, on se rend rapidement compte de la complexité de la tâche. Selon la dernière édition du *Military Balance* publiée par l'International Institute for Strategic Studies, le Canada occupait le sixième rang sur les 28 membres de l'OTAN en matière de dépenses militaires en 2011. Il se trouve donc derrière les grandes puissances, ainsi que l'Allemagne et l'Italie. Pourtant, si l'on se réfère au ratio des dépenses militaires par habitant, le Canada se classe cinquième, devant l'Allemagne et l'Italie, mais derrière les grandes puissances et le Danemark. Cependant, la position du Canada dégringole si l'on se fie à un indice tel le pourcentage du budget alloué aux dépenses militaires, alors que les dépenses canadiennes

se situent au douzième rang, toujours derrière les grandes puissances, mais aussi derrière l’Albanie, la Croatie, l’Estonie, la Grèce, la Norvège, la Pologne, le Portugal et la Turquie. De manière similaire, l’armée canadienne n’est que la onzième la plus importante, alors que les grandes puissances, l’Allemagne, l’Italie, mais aussi l’Espagne, la Grèce, la Pologne, la Roumanie et la Turquie comptent un nombre de soldats supérieur (IISS 2013, 548-554). En somme, malgré les données objectives en matière de dépenses militaires pour quantifier la puissance d’un État, il n’est pas évident de pouvoir situer le Canada dans la catégorie des puissances moyennes sur la base de ses capacités.

Quelques années auparavant, Bill Robinson s’est attardé sur la part du budget du Canada dédiée aux dépenses militaires que plusieurs avaient critiqué comme insuffisante, particulièrement parce qu’elles sont inférieures au seuil de 2,0% convenu par les membres de l’OTAN. En 2009, Robinson remarquait que même si le Canada ne consacrait que 1,3% de son budget aux dépenses militaires et que ce montant était en effet inférieur à celui des grandes puissances, le Canada dépensait tout de même suffisamment pour rivaliser avec les États dans sa catégorie. Comme il le notait, le niveau des dépenses canadiennes était supérieur à la moyenne des membres de l’OTAN en excluant les membres permanents du Conseil de sécurité de l’ONU. Mis à part les grandes puissances, le montant des dépenses du Canada est supérieur à la moyenne des États membres de l’OCDE en excluant la Corée du Sud et supérieur à la moyenne des États du G-8 (Robinson 2009, 4). Dans cette optique, le Canada semble bien se positionner en comparaison à des États qui disposent de ressources similaires. La même conclusion s’impose à l’échelle de l’OTAN où, si l’on exclut les grandes puissances (les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne), le Canada devient alors le troisième plus grand dépensier dans l’ordre du militaire (IISS 2013, 548-549).

Dans les capacités militaires, l'expérience militaire à moyen et long terme est aussi un élément important à considérer. Au cours de la période post-guerre froide, le Canada a envoyé des troupes dans tous les conflits internationaux majeurs, à l'exception du cas irakien en 2003, lorsque la communauté internationale était polarisée face à la décision américaine unilatérale d'attaquer. Le Canada a participé à la coalition contre l'Irak durant la guerre du Koweït en 1990, à l'Opération force délibérée en 1992 en Bosnie, à l'Opération force alliée contre la Yougoslavie dans la guerre du Kosovo en 1999, à l'opération de l'OTAN en Afghanistan à partir de 2001 et enfin, à l'intervention militaire de l'OTAN en Libye en 2011. Pour le Canada, avoir contribué à chacun de ces conflits majeurs par l'envoi de troupes est une démonstration de ses capacités et de sa présence parmi certaines des plus grandes armées du monde.

Lorsqu'on traite de capacités, les indicateurs économiques sont aussi importants à considérer. Parmi ceux-ci, le PIB, ajusté selon la parité du pouvoir d'achat, demeure un des indices les plus utilisés. À ce chapitre, au sein de l'OCDE, mais en excluant les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, on constate que le Canada s'est classé au septième rang entre 2005 et 2011. Si l'on tient compte des dépenses gouvernementales totales pour la même période, les gouvernements canadiens ont été les cinquièmes plus grands dépensiers. C'est aussi un des États dont le gouvernement est parmi les moins endettés, figurant au sixième rang parmi les membres de l'OCDE, en meilleure posture que les gouvernements de ses alliés américain, britannique et français (Organisation de coopération et de développement économiques 2013). Dans le domaine économique, la puissance du dollar canadien n'est pas à négliger, demeurant l'une des devises de référence les plus sûres dans le monde, derrière le dollar américain et l'euro (malgré la crise qui entoure ce dernier). Ces quelques chiffres portent à

croire que, globalement sur le plan économique, le Canada se porte relativement bien, parfois même mieux que les États qui se retrouvent habituellement dans une catégorie supérieure.

Dans l'ensemble, malgré l'utilisation de critères dits objectifs, il est impossible d'en arriver à un bilan de la puissance moyenne basé uniquement sur des ressources ou des capacités, qu'elles soient militaires ou économiques. Tel qu'énoncé plus tôt, tout État qui n'est pas une grande puissance fait face à une contrainte de ressources plus grande ce qui, en principe, limite son champ d'action et circonscrit ses interventions de manière plus importante. Or, comme l'a rappelé le lieutenant-général et ancien commandant des forces interarmées durant l'Opération Protecteur unifié Charles Bouchard dans un témoignage devant le Parlement canadien, les capacités ne rendent pas compte de la contribution, ni de la volonté politique d'un État.

J'étais à Washington et on m'a rappelé que les dépenses du Canada correspondent à environ 1,4 p. 100 du PIB alors que l'objectif est de 3 p. 100. J'ai répondu à mes collègues et aux politiciens que la quantité est un très mauvais étalon de nos efforts; il faut plutôt considérer la qualité et il y a aussi la volonté qui importe. Vous pouvez avoir toute la quantité que vous voulez, mais sans une volonté politique de l'utiliser et de la déployer, ou la qualité que le Canada vous offre [...] (Canada, Chambre des communes 2012).

Même s'il ne traite pas du Canada comme puissance moyenne à proprement parler, le lieutenant-général reconnaît tout de même que les ressources possédées par un État ne rendent pas compte, à elles seules, de l'effort fourni durant une opération militaire. Bouchard est donc de l'avis que la valeur de la participation à un effort multilatéral transcende les capacités.

Parmi les membres de l'OTAN, le Canada occupe une place plutôt médiane, alors qu'il est la sixième puissance économique et la neuvième puissance démographique. À l'aube de l'opération Protecteur unifié, le budget militaire du Canada occupait le bas rang (onzième) au sein des membres de l'Alliance. Tout en ne possédant pas des capacités qui puissent concurrencer celles des États-Unis, de la France ou de la Grande-Bretagne, le Canada surpasse

du point de vue de sa contribution des États qui possèdent des ressources militaires de niveau similaire, comme l'Espagne, la Belgique ou même l'Allemagne (Stockholm International Peace Research Institute 2012). Le Canada occupe donc un rang intermédiaire parmi les membres de l'OTAN, tel qu'il serait attendu d'une puissance moyenne.

La contribution du Canada

La contribution du Canada regroupe l'ensemble des capacités militaires, diplomatiques et économiques fournies dans la guerre aérienne contre les forces de Kadhafi. La contribution comprend également l'efficacité avec laquelle les capacités ont été mises à profit au cours de l'opération. Relativement au critère de la contribution, il serait attendu qu'une puissance moyenne offre un rendement non négligeable selon les ressources dont elle dispose, quoique généralement inférieur au niveau atteint par les grandes puissances. L'opération militaire Protecteur unifié de l'OTAN en Libye s'est étalée de la prise en charge de la mission par l'OTAN à la fin de mars, jusqu'à la mort de Kadhafi et la capitulation des forces du régime libyen en octobre 2011. Au cours de cette intervention militaire à prédominance aérienne qui visait le respect de la zone d'exclusion aérienne énoncée dans la Résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU, le Canada a figuré parmi les dix États qui ont fourni des avions. En effet, pour le matériel militaire que le Canada a offert à l'opération Protecteur unifié, on retrouve sept chasseurs bombardiers CF-18 *Hornet*, deux CC-150T pour assurer le ravitaillement, ainsi que deux CP-140 *Aurora* pour la surveillance aérienne (IISS 2012, 14). Le nombre d'avions prêtés par le Canada durant l'opération demeure inférieur à 6% du nombre total, même si, excluant les grandes puissances, le Canada est la deuxième nation ayant fourni le plus d'avions. Durant l'intervention en Libye, même le secrétaire général de l'OTAN Anders Fogh Rasmussen a

reconnu qu'aux côtés des Européens, ce sont les Canadiens qui ont fourni la majorité des avions de combat (Asencio 2011, 4).

L'opération Protecteur unifié n'était cependant pas digne de son nom du point de vue des membres qui s'y sont engagés. En effet, alors que treize États avaient participé une décennie plus tôt aux bombardements en Yougoslavie, seulement huit membres de l'OTAN ont accepté de participer aux bombardements contre le régime de Kadhafi. Tel que l'affirme Tomas Valasek, jamais un si faible nombre d'États ne s'étaient engagés dans une opération militaire menée par l'Alliance (Valasek 2011, 3). De tous les États ayant participé durant les bombardements, (la Belgique, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Italie, la Norvège, la Grande-Bretagne et le Canada), le Canada a effectué 1 539 sorties, soit approximativement dix pour cent du total (OTAN 2011, 1 ; Taylor 2011, 13 ; France, ministère de la Défense 2011 ; Grande-Bretagne, Chambre des communes 2012, 45 ; Garamone 2011 ; Defenceweb 2011 ; Lamb 2011 ; Cenciotti 2012 ; Gabriele 2011). À titre de comparaison, même si l'opération au Kosovo avait engendré près de 25 pour cent de sorties de plus qu'en Libye, le Canada a contribué de façon plus significative à l'intervention en Libye, étant responsable de près de six pour cent des sorties totales, alors que cette proportion était de l'ordre de deux pour cent au Kosovo (RAND CORP 2001, 20 ; Grande-Bretagne, ministère de la Défense 2000, 87).

Outre le nombre d'avions fournis et le nombre de sorties déployées, la contribution canadienne en Libye se distingue à d'autres égards. Si l'on s'attarde aux types de sorties que chacun des États participants a effectués, on constate que certains ont pris part à des missions plus risquées que d'autres. En ce sens, sur tous types de missions aériennes effectuées par le Canada, ce dernier a consacré plus de 60 pour cent de ses sorties à des frappes. Pendant toute la durée de l'opération, de mars à octobre 2011, seuls les pilotes britanniques et les français ont

consacré davantage de temps de vol à des attaques (Italie, *Aeronautica militare* 2012, 3-4 ; France, ministère de la Défense 2011 ; Garamone 2011 ; Defenceweb 2011). Ainsi, au chapitre du temps consacré à des offensives, le Canada illustre qu'au sein de l'OTAN, il est une des non grandes puissances qui se sacrifie le plus pour assurer la réussite de l'entreprise otanienne. De façon similaire, plus de 80% des sorties canadiennes durant l'opération militaire au Kosovo ont été allouées à des frappes, ce qui illustre les risques importants encourus par le Canada lorsqu'il participe à des missions aériennes de l'OTAN (RAND CORP 2001, 20).

Le Canada serait prêt à assumer une part importante des coûts et risques, mais son potentiel de réalisation des missions est d'autant plus remarquable. En termes de frappes réussies, les 946 réalisations du Canada placent ce dernier au quatrième rang des contributeurs, tout juste derrière les grandes puissances française (3 500), britannique (2 100) et la superpuissance américaine (2 066) (Italie *Aeronautica militare* 2012, 2-4 ; Taylor 2011, 6 ; France, ministère de la Défense 2011 ; Garamone 2011 ; Defenceweb 2011). L'engagement prononcé de la Grande-Bretagne et de la France appuie notamment la thèse voulant que l'opération de l'OTAN était essentiellement une entreprise britanno-française en raison des menaces de sécurité potentielles que la Libye comporte pour le continent européen, tant la proximité géographique joue un rôle. La plus forte implication de Londres et de Paris s'explique également par un désir de compenser pour la volonté américaine de se retirer du centre des opérations militaires. De cette manière, les États-Unis ont assumé un rôle de « siège arrière » ou de *backseat*, même s'ils ont offert aux alliés un appui considérable pour les missions de ravitaillement, renseignement, détection et de commande et, dans une moindre mesure, de suppression des défenses aériennes ennemies. Dans un contexte de désengagement relatif américain et de prise en charge plus grande britannique et française, le Canada a offert une

contribution disproportionnée par rapport à son niveau de dépenses militaires et du nombre d'avions fournis dans l'opération, en effectuant plus de frappes que le Danemark, la Norvège et même l'Italie (OTAN 2011, 1 ; Grande-Bretagne, Chambre des communes 2012, 45 ; France, ministère de la Défense 2011 ; Garamone 2011 ; Cenciotti 2012 ; Lamb 2011 ; Gabriele 2011).

Mis à part les effectifs – qui comptent également une frégate (Notin 2012, 309) – et le rendement fourni durant l'opération, l'implication canadienne a engendré des dépenses considérables. Alors que le coût total avait originellement été établi à 25 millions de dollars par le ministre de la Défense, un examen approfondi indiquait que le total grimpeait jusqu'à 350 millions (Canada, Chambre des communes 2013). Bien que ce montant soit inférieur aux dépenses encourues par les grandes puissances, les dépenses du Canada sont néanmoins supérieures à celles de la Belgique et du Danemark additionnés ensemble (Politiken 2011 ; De Morgen 2011). Le Canada emploie donc des ressources considérables, mais inférieures en comparaison avec l'opération aérienne au Kosovo. Avec une contribution moindre qu'en Libye en termes de sorties et frappes effectuées, les dépenses canadiennes ont coûté près de 30 pour cent de plus en 1999 qu'en 2011 (MacKenzie 1999, 1), même si l'opération libyenne a été deux fois plus longue. Les dépenses canadiennes indiquent donc que le Canada s'est investi financièrement davantage que d'autres États et ce à plus faible coût que par le passé.

Le Canada occupait également une place de choix au sein du commandement militaire de l'OTAN durant l'opération en Libye. Une semaine après la prise en charge de l'opération par l'Alliance, le lieutenant-général canadien Charles Bouchard était nommé au poste de commandant adjoint des forces interarmées. Tel qu'affirmé par le lieutenant-général maintenant retraité, la structure hiérarchique au sein de l'OTAN est telle que les décisions politiques et militaires sont prises à l'intérieur du Conseil de l'Atlantique Nord qui, en second lieu, délègue au

Commandant suprême des Forces alliées en Europe les décisions à exécuter (Canada, Chambre des communes 2012). Néanmoins, la présence d'un militaire canadien dans les hauts rangs du commandement de l'Alliance illustre l'exercice d'un leadership à tout le moins symbolique par le Canada. Le témoignage de Bouchard est frappant, lorsque celui-ci stipule qu'il avait « la volonté politique de 28 nations et de 4 partenaires régionaux[...] » (Canada, Chambre des communes 2012). Le Canada a donc démontré qu'il était en mesure de conduire à terme une intervention militaire d'une ampleur considérable. À l'instar de Kim Richard Nossal et Stéphane Roussel qui ont décrit le Canada durant l'opération au Kosovo comme une puissance moyenne qui suit volontairement les politiques d'États plus puissants (*happy follower*) (Nossal et Roussel 2000, 183), le Canada a tenté de se présenter comme un chef de file en assumant une part importante du commandement en Libye.

Dans son témoignage devant le Parlement canadien, Bouchard a affirmé que l'intervention militaire ne représentait qu'une partie – certes non négligeable – de l'effort global fourni par l'OTAN dans la résolution de la crise libyenne. Effectivement, les négociations bilatérales étaient importantes au niveau diplomatique et politique. Selon Bouchard, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, mais aussi le Canada ont participé aux efforts soutenus en parallèle à la dimension purement militaire. À titre d'exemple, le Canada s'est engagé sur le plan politico-diplomatique en prenant part aux discussions au sein du Groupe contact sur la Libye. Les membres de ce groupe ont eu l'occasion de se rencontrer à quelques reprises, soit le 5 mai à Rome, le 15 juillet à Istanbul et à Paris le 19 mars 2011, dans le but de discuter des solutions possibles au volet libyen du Printemps arabe. La présence canadienne révèle la volonté de la part d'Ottawa de contribuer à la résolution d'une crise internationale majeure. En outre, il s'agit

d'une expérience qui contraste avec celle au Kosovo, lorsque le Canada n'avait pas été inclus dans le Groupe contact sur les Balkans (Canada, Chambre des communes 1998).

En somme, en s'attardant au critère de la contribution du Canada en Libye, on remarque que, contrairement à d'autres États membres de l'OTAN qui avaient refusé de fournir une contribution matérielle dans l'opération militaire, le Canada figurait parmi les participants, c'est-à-dire la coalition des États qui croyaient que l'OTAN était responsable de l'application de la Résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Malgré le nombre modeste d'avions qu'il a mis à la disposition de l'OTAN, le Canada s'est néanmoins démarqué des autres contributeurs par son rendement plus qu'inespéré. En enregistrant un dixième de toutes les sorties effectuées tout en effectuant le plus grand nombre de frappes pour un État qui ne soit pas une grande puissance, le Canada a offert une contribution au cours de laquelle il s'est distingué par son rendement, précisément parce qu'on ne s'attendait pas à une participation aussi engagée de sa part. Pourtant, le Canada, qui n'est pas une grande puissance ni une puissance régionale, s'est mis à risque au même titre, sinon plus, que les grandes puissances. À travers leur participation considérable dans les missions de frappes, les pilotes canadiens ont mis en évidence la volonté du Canada de partager les coûts de la guerre. Ce qui importe à ce stade-ci, c'est de comprendre pourquoi le Canada a voulu autant s'investir.

Les intérêts du Canada

Quels étaient les intérêts du Canada à intervenir au sein de l'OTAN en Libye en 2011 ? Au moment où la vague de contestations populaires qui a commencé en Tunisie a atteint la Libye, les médias ont rapporté que de 400 à 500 Canadiens se trouvaient en sol libyen. Bon nombre d'entre eux étaient des salariés qui travaillaient pour une des trois plus grandes sociétés canadiennes qui étaient installées en Libye, en l'occurrence Shell, SNC-Lavalin et Suncor

Energy (Postmedia News 2011). Outre les plans d'évacuation du pays que ces multinationales avaient déjà envisagés pour leurs employés, il semblerait qu'il existerait des enjeux énergétiques présents dans les relations entre le Canada et la Libye.

En regardant les relations économiques entre les deux États de plus près, on remarque que l'ampleur des échanges ne représente pas une part importante, du moins pour le Canada. Selon les données recueillies par Industrie Canada, c'est en 2010 que les échanges entre le Canada et la Libye auraient atteint leur plus haut point au cours de la dernière décennie, les exportations en Libye se chiffrant à près de 240 millions de dollars américains, alors que les importations n'étaient qu'un peu plus de 20 millions. Ces montants ne représentent qu'une infime proportion du volume des échanges mondiaux du Canada, car la Libye ne recueille que 0,06% des exportations canadiennes et qu'elle est la source de 0,01% des importations (Industrie Canada 2013). Ces statistiques font état du faible niveau d'échanges entre le Canada et la Libye, mais aussi avec la région du Moyen-Orient en entier, où le Canada conclut annuellement moins de 2% de tous ses échanges (Industrie Canada). Même si l'historien Pierre Razoux a affirmé que « ceux qui contrôleront la rente pétrolière contrôleront le pays » (Razoux 2011) et que bon nombre d'auteurs aient questionné les intérêts pétroliers et économiques de l'OTAN en Libye (Leed et Frier 2011 14-16 ; Evans et Wilmshurst 2011, 12), le niveau des relations économiques entre le Canada et la Libye ne suggère pas que la participation canadienne soit liée à ces considérations. En effet, même si le pétrole et les produits dérivés dominent les importations canadiennes de la Libye, cela représente moins de 1% de toutes les importations pétrolières du Canada au cours de la dernière décennie (Industrie Canada 2013).

Dans le cadre réaliste néo-classique adopté dans ce travail, une menace pour les intérêts nationaux de nature économique est une condition suffisante pour expliquer l'usage de la force.

Un déploiement militaire peut également se justifier par la présence d'une menace à la sécurité d'un État, notamment lorsque sa souveraineté est mise à l'épreuve. Or, avant l'avènement du conflit, rien n'indique que le Canada soit intervenu au sein de l'OTAN parce que le régime de Tripoli posait une menace pour Ottawa. Même si l'ambassadrice du Canada en Libye, Sandra McCardell, affirme que ses employés ont été en contact avec 20 entreprises canadiennes lors de la réouverture de l'Ambassade en septembre 2011, les intérêts économiques représentaient une maigre portion du total. À vrai dire, si on observe la source de revenus pour SNC-Lavalin, une des entreprises canadiennes les plus influentes œuvrant en Libye, on constate que ses profits libyens ne comptaient que pour cinq pour cent de son chiffre d'affaires total (Le Devoir 2011).

Il est vrai que l'intervention en Libye en 2011 s'est déroulée dans un contexte otanien et que l'opération militaire n'était pas une initiative canadienne. Comme le Canada n'est ni une grande puissance, ni un État qui verse une très grande part de son budget aux dépenses militaires, il se pourrait que le Canada ait simplement été traîné en Libye par l'Alliance, contre son gré. D'un côté, selon Nossal et Roussel, le « piège de l'Alliance » ou *alliance entrapment* est une chose commune dans une organisation internationale telle l'OTAN, où les États moins puissants seraient à la merci des décisions politiques et militaires prises par les plus forts (Nossal et Roussel 2000, 186). Ainsi, le Canada serait contraint de se plier aux volontés américaines, britanniques et françaises, en s'engageant dans des conflits internationaux par sa simple appartenance à l'OTAN. D'un autre côté, même si les décisions du Canada peuvent être influencées par ses alliés plus puissants, l'intervention canadienne en Libye s'inscrit difficilement dans un schéma de piège de l'Alliance. Plus précisément, comment expliquer la contribution plus qu'inespérée de la part de la force aérienne du Canada ? Si les intérêts du Canada étaient réellement « piégés » par les volontés d'États plus puissants, pourquoi le Canada

s'est-il inscrit parmi les plus grands contributeurs en termes de sorties ou de frappes ? De plus, si les volontés des États membres de l'OTAN étaient réellement assujetties aux intérêts d'États plus puissants, comment expliquer le refus allemand de participer aux bombardements aériens ? En prenant en considération le critère de la contribution, il semblerait que le Canada était présent en Libye davantage pour ses propres intérêts, et non par la pression exercée par ses alliés.

Qui plus est, l'analyse du discours du gouvernement Harper entourant l'intervention en Libye ne semble pas indiquer un engagement canadien à contrecœur. À l'inverse, le ministre canadien de la Défense Peter McKay a indiqué que la décision d'intervenir était basée sur des considérations humanitaires ayant fait l'objet d'un consensus multipartite. Ainsi en avril 2011, dans le cadre d'un débat parlementaire sur la Résolution 1973 de l'ONU, le ministre déclarait que : « Mr. Chair, thank you for spelling out the parameters of the debate, and colleagues, let me begin by stating how grateful I am that the members of this House have made it a priority to consider the important matter of Canada's ongoing military contributions to helping the people of Libya » (Canada, Chambre des communes 2011). Même si une minorité de l'opinion publique (41%) canadienne semblait appuyer l'intervention militaire (Abacus Data 2011), tous les partis, alors minoritaires en Chambre, ont sanctionné l'entrée en guerre du Canada aux côtés de l'OTAN, indiquant un consensus dans la classe politique canadienne dans la volonté de participer au conflit.

Pour un État qui possède des capacités limitées, comment expliquer une participation importante dans un conflit militaire qui ne semble pas être appuyé par l'ensemble de la population³ ? Dans l'analyse de l'application du concept de puissance moyenne au Canada, le

³ Un tour d'horizon des principaux quotidiens canadiens affiche un mélange d'opinions : pour certains, les motifs de l'intervention étaient nébuleux (Leclerc 2011; Truffaut 2011) alors que d'autres ont perçu que l'allégeance envers l'OTAN était la principale motivation (Wente 2011). D'autres critiques, plus pessimistes, affirmaient que l'Alliance manifestait un réel désir de renverser le régime (Gunther 2011 ; Kenney 2011 ; Worthington 2011).

critère des capacités a révélé au plus que le partage une position médiane avec d'autres États parmi les membres de l'Alliance. Pourtant, le Canada a offert une contribution démesurée, si l'on se fie à l'application du critère de la contribution dans l'évaluation de la puissance moyenne. Alors que le Canada se qualifie comme puissance moyenne selon les deux premiers critères, il s'agit maintenant d'observer la participation canadienne à l'intervention militaire de l'OTAN en Libye sous la loupe du troisième critère : l'intérêt d'obtenir une reconnaissance de son statut. Tel qu'observé depuis l'avènement de l'ONU, les puissances moyennes mènent une politique étrangère à travers laquelle elles revendiquent une reconnaissance de leurs efforts dans les initiatives multilatérales. Les intérêts des puissances moyennes sont donc orientés vers le rehaussement de statut, du prestige ou de la réputation reconnue par les grandes puissances. Dans le cas du Canada en Libye, l'analyse se fait à travers le discours du gouvernement Harper.

Chapitre III : Les motivations du gouvernement Harper à participer à la guerre en Libye

On a vu que le Canada a participé de son propre gré à l'intervention militaire de l'OTAN qui a eu lieu en Libye en 2011. Même s'il n'y avait pas de menace pour les intérêts nationaux canadiens et que seulement une minorité des États membres de l'Alliance se sont engagés dans les frappes offensives contre le régime de Kadhafi, le Canada a jugé qu'il importait de participer. D'ailleurs, quelques mois après avoir annoncé l'entrée en guerre du Canada, le Premier ministre Harper annonçait aux chefs d'État et de gouvernements étrangers du G-8, lors de leur rencontre à Deauville, que son gouvernement avait l'intention de prolonger la mission canadienne (Le Devoir 2011). Quelques semaines plus tard, la Chambre des communes sanctionnait une prolongation de trois mois de l'engagement canadien, avec l'accord de tous les partis politiques. À l'automne suivant, alors que les combats contre le régime de Kadhafi se poursuivaient, le gouvernement conservateur proposait une nouvelle prolongation qui était, cette fois-ci, appuyée

par les libéraux et les bloquistes. Vraisemblablement, le gouvernement canadien tenait à la participation du Canada dans cette mission militaire.

Toutefois, la question demeure : pourquoi le gouvernement Harper tenait-il à assurer un engagement ferme de la part du Canada ? Depuis le début de l'opération Mobile – soit les activités des forces armées canadiennes – en mars 2011, de nombreuses motivations ont à tour de rôle été énoncées par les représentants du gouvernement. En juin 2011, lors du débat parlementaire portant sur le prolongement de la mission libyenne, le ministre Peter MacKay a offert une synthèse des principales raisons du gouvernement conservateur, en stipulant que :

To address a specific suggestion by some critics, withdrawing Canadian Forces from the NATO-led mission at this point would clearly send a wrong signal. More importantly, it would have dire consequences for the citizens of Libya, given the important role we are shouldering. It would be contrary to the core Canadian values of freedom, democracy and human rights, and it would not conform with our commitment as a country to the international community and would undermine the credibility of the alliance. (Canada, Chambre des communes 2011).

Selon cette vision du gouvernement canadien, le Canada participe dans la guerre en Libye, parce que l'inverse irait à l'encontre des valeurs de liberté, de démocratie et des droits de l'homme, ne serait pas conforme avec les engagements du Canada à l'égard de la communauté internationale et minerait la crédibilité de l'OTAN. Le ministre énonce donc trois motivations centrales pour lesquelles le Canada est entré en guerre. Celles-ci sont regroupées en deux catégories – les motivations humanitaires et atlantistes – et examinées plus en profondeur pour connaître les motivations de cet engagement.

Les motivations humanitaires

L'intervention militaire de l'OTAN qui empêchait toute circulation d'avions par la mise en place de la zone d'exclusivité aérienne en Libye était mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU, fondant sa mission sur la Résolution 1973. Dans son contenu, cette résolution évoque la protection des civils contre le régime comme fondement justifiant une riposte militaire de la part de la communauté internationale. Lorsque le président de la France Nicolas Sarkozy a déclaré le 23 février 2011 qu'« il est impossible pour la communauté internationale de rester spectatrice » (Notin 2012, 28), un jour après que Kadhafi ait publiquement menacé de mort tous les citoyens libyens qui lui étaient déloyaux, a rapidement fait surgir la dimension humanitaire en avant-plan, tout comme dans le cas du Kosovo, mais aussi dans les pires situations de violation des droits de l'homme. S'il est vrai que les Britanniques et les Français ont fait preuve de leadership dans cette crise humanitaire, notamment à travers leur collaboration dans la rédaction de la Résolution 1973 (Notin 2012, 55), le Canada a aussi contribué dans la réalisation de cette initiative. En effet, suite à la guerre menée par l'OTAN au Kosovo en 1999 et aux critiques qui accusaient l'Alliance d'avoir négligé un véritable consensus mondial, des efforts ont été entrepris pour établir une nouvelle entente sur les principes sur lesquelles se fondent les interventions internationales. Sous l'instigation de l'ancien ministre des Affaires étrangères canadien Lloyd Axworthy – qui était en poste en 1999 – le Canada a mis sur pied la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États afin d'encadrer, mais aussi de préciser, les circonstances dans lesquelles une intervention dans un État peut être justifiée pour prévenir un génocide, des crimes contre l'humanité ou de guerre massifs (Malone 2003, 158). Le principe de la responsabilité de protéger (ou *Responsibility to (2) Protect (R2P)*) est né suite au travail de cette commission, en grande

partie grâce au travail d'un ancien ministre qui plaçait la protection des civils et la sécurité humaine, de manière générale, au centre de sa vision de la sécurité⁴.

Au sein du gouvernement conservateur de Harper, le Premier ministre a lui-même affirmé que le motif premier de l'intervention canadienne était la protection des civils. Lors de sa déclaration pour rendre hommage aux soldats canadiens en Libye en novembre 2011, soit près d'un mois après la fin du conflit, Harper a annoncé que :

Ces missions ont été entreprises pour servir un noble objectif admirable : protéger la vie de millions de civils libyens innocents. Je pense que nous nous rappelons tous qu'au moment où l'espoir du printemps arabe se propageait en Afrique du Nord, les Libyens ont commencé à réclamer les mêmes réformes que leurs voisins. Et pourquoi en aurait-il été autrement, après quatre décennies d'une dictature si brutale et psychotique qu'elle avait littéralement isolé leur pays du reste du monde? (Canada, Bureau du Premier ministre 2011).

Si l'on s'en tient à ces paroles, le gouvernement conservateur de Harper aurait choisi d'engager le Canada en Libye sur la base de principes humanitaires. Or, certains ont exprimé leurs doutes envers l'idéalisme de Harper, notamment parce qu'il n'emploie pas le vocabulaire R2P dans la justification de son engagement. Selon Kyle Matthews de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne de l'Université Concordia, le Canada ne fait aucunement mention de R2P dans ses ébauches préliminaires. De plus, lorsque Harper aborde le sujet de l'intervention à Benghazi, il ne fait jamais mention du cadre plus général dans lequel le Canada peut revendiquer une mission de protection des civils (Matthews 2012).

⁴ Selon Axworthy, le concept de sécurité avait grandement évolué depuis la fin de la guerre froide. La nature des menaces avait changé depuis la chute du mur de Berlin, signifiant que les États devaient désormais porter leur regard au-delà des menaces conventionnelles visant les droits des États ou leur souveraineté. Dorénavant, les menaces s'attaquant au bien-être des populations auraient préséance au sein de cette vision de la sécurité dite humaine où « [p]rotecting civilians, war-affected children, the threat of terrorism and of drugs, open borders and infectious diseases are now among the integral aspects of the dialogue » (Canadian Centres for Teaching Peace 2000).

Il y avait des raisons pour douter des motivations humanitaires du gouvernement Harper dans l'implication du Canada en Libye. Selon Thomas Legler, la promotion des droits de l'homme constitue une curieuse priorité pour le gouvernement conservateur, puisqu'il n'a abordé ce thème qu'à quelques reprises en 2010 et en 2011 (Legler 2012, 594). Depuis 2006, l'engagement de Harper envers le respect des droits de l'homme a été questionné à plusieurs reprises, entre autres en refusant de reconnaître les accusations de complicité en matière de torture portées contre des soldats canadiens en Afghanistan ou par son rejet d'appliquer la Charte canadienne des droits et libertés dans la détention d'Omar Khadr à la prison de Guantanamo Bay (Foster 2008, 219-220, 222-223). Malgré l'emploi d'une rhétorique humanitaire dans l'engagement en Libye, il ne semble pas que les considérations humanitaires priment dans les priorités internationales des Conservateurs. Suite au conflit libyen, l'annonce par le gouvernement de l'abolition de Droits et démocratie, une organisation parapublique qui avait originellement été créée par le gouvernement conservateur de Mulroney et qui comportait un important volet de promotion des droits de l'homme (Radio-Canada 2012), signalait la tendance du Parti conservateur sur le long-terme, à l'instar de son discours au printemps 2011.

Au cours de la présente année en politique canadienne fédérale, on a critiqué le manque de constance du gouvernement conservateur dans la conduite de sa politique étrangère. Chez le Parti libéral du Canada, on questionne les décisions arbitraires du gouvernement d'envoyer le Canada en guerre au nom des droits de l'homme. Selon le député libéral et ancien chef du parti Stéphane Dion, il en résulte une participation canadienne insuffisante à l'international :

The government was so proud to say that we would play a role in Afghanistan and so proud of providing \$350 million in assistance to Libya. That is what the intervention in Libya cost. There is talk of offering Mali a minimum of \$13 million. The Conservatives are always doing the minimum. I do not understand why the government changed in this regard. It is true: the

government does the minimum. It does as little as possible. In my opinion, the government needs to wake up and take strong action when it comes to democracy, humanitarian aid, logistic support and the training of African troops. That is what we should be doing (Canada, Chambre des communes 2013).

Effectivement, la contribution canadienne au dénouement du conflit au Mali en 2013, c'est-à-dire un C-17 *Globemaster III* offrant un appui logistique et servant uniquement à des fins d'approvisionnement pendant deux mois, à la suite de la demande d'assistance de la part de la France (Le Devoir 2013) était plutôt faible en comparaison avec la Libye. Elle faisait fi des considérations humanitaires liées à la présence d'Al-Qaïda au Maghreb islamique et à l'instabilité politique de l'État malien. Si le gouvernement Harper contribue de manière inégale d'une urgence humanitaire à une autre, c'est que ses motivations en Libye allaient au-delà du souci de la promotion et du respect des droits de l'homme.

Les motivations atlantistes

La deuxième catégorie de motivations qui justifient l'entrée en guerre du Canada en Libye concerne la crédibilité de l'OTAN ou la valeur de l'alliance aux yeux des dirigeants canadiens. Comme il a déjà été constaté à travers les données sur la participation, le conflit en Libye a été polarisant au sein des membres de l'Alliance. Tandis que quatorze membres de l'OTAN ont mis des avions à la disposition de l'Alliance durant le conflit kosovar (RAND CORP 2001, 19 ; Youngs et al. 1999, 69-72), seulement dix ont fait de même en Libye, alors qu'on porte le nombre à seulement huit des États qui ont participé aux frappes offensives (IISS 2012, 14). D'autant plus que l'opposition était vive au sein même de l'OTAN, avec le Premier ministre polonais Donald Tusk dénonçant l'OTAN de vouloir s'enrichir en s'accaparant le pétrole libyen (Reuters 2011), l'absence d'un consensus plus large au sein de l'organisation minait sa réputation en Libye.

Pratiquement dès l'avènement du gouvernement Harper en 2006, ce dernier tâchait de mettre en valeur la position « très respectée » au sein de l'OTAN dans le cadre des opérations militaires en Afghanistan (Canada, Chambre des communes 2006). Tel qu'affirmé par Gordon O'Connor, alors ministre canadien de la Défense, le Canada a une responsabilité envers ses alliés à travers ses engagements en Afghanistan ou ailleurs (Canada, Chambre des communes 2006). Or, il semble difficile de croire que le Canada a participé à la guerre en Libye pour la simple volonté de rehausser le blason otanien. Les soldats canadiens auraient-ils pris part à un grand nombre de missions dangereuses parce que le Canada valorise l'OTAN et souhaite que son engagement sur la scène internationale se poursuive ? Comment expliquer le déboursement de 350 millions de dollars de la part du gouvernement Harper à l'effort de guerre, alors que le Canada aurait tout de même bénéficié de la défaite du régime de Kadhafî, de l'instauration d'un climat plus propice au respect des droits de l'homme et à la démocratie s'il n'avait pas participé ? Si le Canada a contribué autant, en dépit de ses ressources modestes, et qu'il avait l'ambition d'améliorer l'image de l'Alliance, c'est qu'il voulait être un des responsables de cette réussite. En somme, en améliorant la réputation de l'Alliance, le Canada tenait également à améliorer sa propre réputation au sein de l'organisation.

En effet, en novembre 2011, le Premier ministre canadien montrait bien, à la lumière de son discours, que le statut ou la réputation était une considération importante dans les calculs du Canada. Ainsi, il déclare qu'« [e]n effet, notre pays ne fait pas la guerre par cupidité ni pour étendre son territoire. Nous ne nous battons pas pour la gloire. Le seul honneur que nous recherchons, c'est la réputation de faire le bien pour une juste cause. C'est tout et c'est suffisant. » (Canada, Bureau du Premier ministre 2011). D'après cette déclaration, la réputation a été un facteur fondamental derrière la décision du Canada d'intervenir au sein de l'OTAN.

En quoi consiste donc ce rehaussement de la réputation du Canada à travers son engagement en Libye ? Deux ans après la guerre en Libye, l'expérience militaire est encore soulignée par le gouvernement Harper parce qu'elle contribue, selon lui, à la réputation internationale favorable dont le Canada jouit présentement. D'après le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et du Patrimoine canadien James Moore :

It is also clear that Canada has a very good international reputation. Just look at what we are doing in Afghanistan, what we accomplished in Libya, our principled stand on Syria and what we are doing around the world, whether it is with our commitment to free trade or our job protection measures. From all viewpoints, our government is protecting Canada's integrity on the international scene. Our focus is clear and consistent (Canada, Chambre des communes 2013).

Au-delà du gouvernement Harper, le personnel militaire canadien présente le travail du Canada comme celui d'un leader militaire au Maghreb. Face à la remarque du ministre MacKay qui affirmait que le Canada n'est pas en position de chef de file dans les missions militaires, le général Thomas Lawson annonçait en novembre 2012 devant le comité de la Défense nationale :

First I'd just like to correct the impression that Canadians don't lead missions. In fact, in the figures of 10 years earlier, in Kosovo, Canadians were leading 20% to 25% of the missions, and I think it would be near the same...but I will get that for the committee. Canadians were leading missions over Libya (Canada, Chambre des communes 2012).

Selon le gouvernement Harper, mais aussi les forces armées, le Canada a une bonne image sur la scène internationale et peut-être même qu'une certaine partie de ce rehaussement est dû à sa performance militaire en Libye. Nonobstant, est-ce que cette amélioration (si amélioration il y a) du statut du Canada modifie les rapports entre le Canada et ses alliés ? En d'autres mots, pour employer le langage du concept de puissance moyenne, y a-t-il une reconnaissance, par ses alliés, du statut du Canada suite à son engagement en Afrique du Nord ?

Selon la vision du gouvernement conservateur, les relations entre le Canada et ses alliés de l'OTAN évoluent de façon plus favorable au Canada, suite à la contribution militaire de ce dernier en Libye. Ainsi, selon le ministre MacKay :

Our air force has conducted approximately 9% of all NATO strike missions, provided vital aerial surveillance and carried out crucial refuelling missions. They are positioning Canada as an effective, dependable ally and partner, a reputation that we have enjoyed since our inception (Chambre des communes 2011).

L'engagement considérable des forces aériennes canadiennes est mis de l'avant pour signaler aux alliés de l'OTAN qu'ils peuvent compter sur une participation soutenue du Canada. Tout en exprimant sa loyauté envers l'Alliance, les déclarations du gouvernement Harper ne s'adressent pas à l'ensemble des membres de l'organisation. Harper précise ses volontés politiques en novembre 2011, lorsqu'il annonce que le Canada joue désormais « dans la cour des grands » (Canada, Premier ministre du Canada 2011). Liés à ces considérations de statut au sein de l'OTAN se trouvent donc les plus grands contributeurs de l'OTAN, les grandes puissances britannique et française et la superpuissance américaine.

Le Canada a peut-être envoyé un signal à ses alliés, mais est-ce que le signal a été reçu ? Il est vrai que le travail canadien a été souligné à quelques reprises, notamment lors du Sommet du Groupe contact sur la Libye qui s'est tenu à Paris en mars 2011. La secrétaire d'État américaine Hillary Clinton avait alors rappelé l'importance du Canada dans l'ensemble de l'effort militaire et l'a distingué de ses alliés européens (Council on Foreign Relations 2011). On atteste aussi qu'il existait une collaboration intergouvernementale entre le Canada et la Grande-Bretagne, à en juger par les échanges privés qui ont eu lieu entre les deux premiers ministres à l'été 2011 (Globe and Mail 2011). Outre ces quelques occurrences, il est cependant impossible de conclure que le Canada a bénéficié d'une reconnaissance plus élaborée. Dans le cas de la guerre en Libye, on constate que la puissance moyenne est auto perçue et auto proclamée parce

qu'il ne semble pas y avoir de changement significatif dans la perception du statut du Canada chez ses alliés.

Même si la contribution du Canada n'a pas modifié les perceptions de ses alliés à son égard, elle aurait néanmoins provoqué un changement de perception de la hiérarchie au sein de l'OTAN. C'est ce qu'on peut déduire dans le discours du secrétaire à la Défense américain Robert Gates durant la première moitié du conflit, puisqu'il s'est retiré de la carrière publique en juin 2011. Dans son mot d'adieu, Gates fait état d'une OTAN désormais à deux paliers, composée d'une part d'États qui sont prêts à assumer les risques des missions militaires et d'autre part, un groupe d'États qui ne désirent pas s'engager dans les combats, mais qui récoltent tout de même les bénéfices en étant membres de l'Alliance (Garamone 2011). S'il existe un changement dans la perception de la configuration des États au sein de l'Alliance, cela s'illustre sur la base de la contribution fournie lors des opérations militaires. C'est le cas, du moins si on se fie aux propos de Gates qui, d'ailleurs, trouvent écho chez le ministre canadien MacKay, ce dernier affirmant lors du Sommet de l'OTAN à Chicago en mai 2012 que le Canada se situait bel et bien au premier échelon de cette gradation (Levitz 2012).

En somme, bien que le gouvernement Harper ait employé une rhétorique basée sur des motifs humanitaires pour justifier l'entrée en guerre du Canada en Libye, c'est son estime de l'OTAN qui s'avère être la motivation la plus plausible pour expliquer son engagement. Dans la vision de Harper, une amélioration de la position de l'OTAN signifiait, par conséquent, une amélioration de la position du Canada à l'intérieur de l'OTAN, advenant une forte contribution et le succès global de la mission. Selon les fondements du concept de puissance moyenne, cette dernière s'engage sur la scène internationale et souhaite une reconnaissance pour les efforts qu'elle consacre, ce qui ne s'est pas produit de manière explicite dans le cas du Canada en Libye.

L'expérience libyenne de l'OTAN – et la polarisation entre les membres qui participent aux opérations (comme le Canada) et les membres qui s'abstiennent – semble plutôt avoir engendré un nouveau débat sur la viabilité de l'OTAN.

Conclusion

En conclusion, le comportement du gouvernement Harper, dans le cadre de la participation canadienne à l'effort militaire de l'OTAN en Libye en 2011, ne correspond pas tout à fait au modèle de la puissance moyenne présenté dans ce travail. Bien qu'il n'existe pas de consensus sur les critères qui déterminent la puissance moyenne, un retour sur les écrits de David Mitrany s'est imposé, afin de déterminer les caractéristiques du concept au sens originel du terme. Selon les fondements de la théorie fonctionnaliste des années 1930, la puissance moyenne fait référence à des petits États, principalement parce que ces derniers possèdent des capacités moindres que les grandes puissances. Dans un système mondial où la multiplication des efforts multilatéraux entraîne une coopération internationale pour faire face à des enjeux communs, les petits États parviennent tout de même à se démarquer par leur contribution et leur expertise relativement à un enjeu international. Pour Mitrany, ceci leur octroie une fonction spécifique dans la gestion des affaires internationales.

Le modèle proposé par Mitrany a d'abord trouvé écho chez les dirigeants canadiens et australiens, lors des pourparlers concernant l'établissement d'un nouvel ordre politico-économique suite à la Deuxième Guerre mondiale. À travers les premières revendications pour la reconnaissance du statut de puissance moyenne au sein de l'ONU dans les années 1940, le fonctionnalisme n'a pas su s'imposer, à tout le moins pas au Conseil de sécurité. La coopération internationale que prévoyait Mitrany cède la place aux conflits militaires qui demeurent des enjeux centraux dans les affaires internationales. Depuis le début de la guerre froide, le

vocabulaire de puissance moyenne a perduré, bon nombre d'auteurs affirmant qu'être une puissance moyenne signifiait adopter un comportement distinct en politique étrangère. Parce qu'une puissance moyenne ne possède pas les capacités d'une grande puissance, c'est l'internationalisme libéral qui est le courant le plus souvent identifié à la politique étrangère de la puissance moyenne, associé à ses qualités de médiateur ou d'interlocuteur privilégié distinctes des grandes puissances. Même si ces représentations sont inexactes lorsqu'on observe la politique étrangère sur le long terme, des États tels l'Australie, la Corée du Sud et le Japon ont été étiquetés comme des puissances moyennes parce que leurs gouvernements ont tenté d'établir une distinction entre leurs politiques et celles des grandes puissances.

Dans l'application du concept de puissance moyenne, trois critères précis ont été choisis afin de déterminer la pertinence de ce modèle dans l'analyse des relations internationales. Suivant le raisonnement de Mitrany, les capacités, la contribution et l'intérêt d'obtenir une reconnaissance de son statut formaient les critères de base du présent travail. Ces critères ont été transposés dans un cadre réaliste, afin d'expliquer l'engagement du Canada dans la guerre en Libye. Plus précisément, un cadre réaliste néo-classique a été utilisé pour étudier la politique étrangère du gouvernement Harper à travers ses discours. Préalablement, le travail consistait à comprendre pourquoi le Canada, État qui a traditionnellement été étiqueté comme une puissance moyenne, a contribué de manière disproportionnée, par rapport à ses capacités et en relation à d'autres membres de l'OTAN.

En m'interrogeant sur les intérêts ou les motivations du gouvernement Harper à participer en Libye, j'ai cherché à comprendre la cause de la contribution démesurée du Canada à l'opération Protecteur unifié. Alors qu'il occupe un rang médian par rapport à ses alliés en termes de capacités militaires et économiques et satisfait ainsi le premier critère de la puissance

moyenne, le Canada a participé à l'opération, alors que sa sécurité n'était pas compromise et qu'il aurait joui du succès de l'Alliance même s'il ne s'était pas joint aux missions militaires, comme plusieurs autres membres. D'un côté, les pilotes canadiens affichaient des résultats impressionnants en matière de sorties déployées et de frappes lancées durant l'opération militaire, en positionnant le Canada comme un des plus grands contributeurs, remplissant ainsi le deuxième critère de la puissance moyenne. D'un autre côté, le gouvernement Harper indiquait que les motivations humanitaires ainsi que son allégeance envers l'OTAN étaient les plus importantes considérations ayant conduit le Canada à entrer en guerre. Pourtant, si le Canada combattait auprès de ses alliés en Libye, il y avait décidément des motivations au-delà des considérations humanitaires, vu les coûts engendrés par cette guerre et le manque de constance dans l'utilisation de la rhétorique des droits de l'homme par le gouvernement. Pour ce qui est de l'OTAN, la volonté de Harper de rehausser la réputation du Canada au sein de l'organisation, en adoptant une politique pragmatique visant à se démarquer sur le plan militaire et se faire reconnaître par ses alliés atlantistes. Le Canada visait peut-être l'amélioration de son statut, même si on ne retrouve pas de reconnaissance d'un changement à cet égard dans le discours des alliés. Le Canada ne remplit donc pas le troisième critère de la puissance moyenne, à savoir la reconnaissance de son statut par les autres acteurs.

Si la contribution disproportionnée du Canada en Libye ne peut pas être expliquée par le concept de puissance moyenne, y a-t-il des modèles d'explication alternatifs ? Il est possible que la politique de Harper durant le conflit au Maghreb ait servi des desseins non pas sur le plan international, mais plutôt national. En politique fédérale canadienne, l'expérience libyenne a entre autres été employée dans le contexte entourant la modernisation de l'équipement militaire canadien, plus particulièrement pour justifier l'achat de nouveaux avions chasseurs bombardiers

F-35, si l'on se fie aux allocutions du ministre MacKay en juin 2011 (Canada, Chambre des communes 2011). La vision militariste du gouvernement conservateur Harper a déjà été analysée par plusieurs auteurs auparavant (Chapnick 2012, 139 ; Shimooka 2012, 9-10 ; Robinson 2009, 1), même si le gouvernement a réduit le portefeuille de la défense canadienne lors de budgets précédents et a même annoncé de nouvelles coupures tout récemment (National Post 2013). Il est encore tôt pour observer de quelle manière l'expérience libyenne aura un impact sur le comportement du gouvernement Harper ou si ce dernier s'appuiera sur la campagne militaire pour accroître la popularité du Parti conservateur du Canada en vue des prochaines élections fédérales.

Bibliographie

- Abacus Data. 2011. *Canadians Split over Mission in Libya; Only 31% believe the mission is going well*. En ligne. <http://abacusdata.ca/2011/06/30/canadians-split-over-mission-in-libya-only-31-believe-the-mission-is-going-well/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Asencio, Michel. 2011. « Numérisation et robotisation du champ de bataille : Le combat aérospatial d'aujourd'hui ». *Fondation pour la Recherche Stratégique* 12.11.
- Bernard Jr., Prosper. 2006. « Canada and Human Security : From the Axworthy Doctrine to Middle Power Internationalism ». *American Review of Canadian Studies* 36.2.
- Bischoff, Paul-Henri. 2003. « External and domestic sources of foreign policy ambiguity : South African foreign policy and the projection of pluralist middle power ». *Politkon* 30.2.
- Canada. Bureau du Premier ministre. 2011. *Déclaration du Premier ministre du Canada pour rendre hommage aux troupes qui ont servi en Libye*. Ottawa : Bureau du Premier ministre.
- Canada. Chambre des communes. 1998. *House of Commons Debates 11 March 1998*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2332776&Language=E&Mode=1#LINK20> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2006. *House of Commons Debates 10 April 2006*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2160384&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2006. *House of Commons Debates 30 May 2006*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2229433&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2011. *House of Commons Debates 21 April 2011*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5039495&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2011. *House of Commons Debates 14 June 2011*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5089492&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2011. *House of Commons Debates 26 September 2011*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5089492&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2012. *Comité permanent de la défense nationale 7 juin 2012*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5661008&Language=F> (page consultée le 17 juin 2013).

- Canada. Chambre des communes. 2012. *Comité permanent de la défense nationale 29 novembre 2012*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5901000&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2013. *House of Commons Debates 5 February 2013*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5962192&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Chambre des communes. 2013. *House of Commons Debates 3 May 2013*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6133491&Language=E&Mode=1> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. Industrie Canada. 2013. *Report*. En ligne. <https://www.ic.gc.ca/app/scr/tdst/tdo/crtr.html?naArea=9999&searchType=All&productType=HS6&timePeriod=10|Complete+Years&reportType=TB&toFromCountry=CDN¤cy=CDN&countryList=specific&areaCodes=366&grouped=GROUPED&runReport=true> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canada. ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2012. *Discours du ministre Baird à l'Assemblée générale des Nations Unies*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/media/aff/speeches-discours/2012/10/01a.aspx?lang=fra> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canadian Centres for Teaching Peace. 2000. *Discours du ministre Baird à l'Assemblée générale des Nations Unies*. En ligne. <http://www.peace.ca/axworthyaddressstwoodrow.htm> (page consultée le 17 juin 2013).
- Canwest News Service. 2007. *'Canada's back' as middle power, PM tells U.S.* En ligne. http://www.canada.com/story_print.html?id=0c90de66-7a14-4935-8e7b-c4c9bfc9f371&sponsor= (page consultée le 17 juin 2013).
- Cenciotti, David. 2012. *Air strikes over Libya*. En ligne. <http://www.globalaviator.co.za/February%202012/featuredstory.htm> (page consultée le 4 septembre 2012).
- Chapnick, Adam. 2000. « The Canadian middle power myth ». *International Journal* 55.2.
- Chapnick, Adam. 2005. *The Middle Power Project : Canada and the Founding of the United Nations*. Vancouver : UBC Press.
- Chapnick, Adam. 2012. « A diplomatic counter-revolution: Conservative foreign policy, 2006-11 ». *International Journal* 67.1.
- Cheadle, Bruce. 2012. *New York-bound Harper snubs UN – again*. En ligne. <http://www2.macleans.ca/2012/09/27/new-york-bound-harper-snubs-un-again/> (page consultée le 17 juin 2013).

- Choi, Young Jon. 2009. « South Korea's Regional Strategy and Middle Power Activism ». *Journal of East Asian Affairs* 23.1.
- Colonel C.P. Stacey. 1948. *The Canadian Army 1939-1945*. Ottawa : ministère de la Défense nationale.
- Council on Foreign Relations. 2011. *Clinton's Remarks on UNSC Resolution 1973 Regarding Libya, March 2011*. En ligne. <http://www.cfr.org/libya/clintons-remarks-unsc-resolution-1973-regarding-libya-march-2011/p24437> (page consultée le 17 juin 2013).
- Defenceweb. 2011. *Nato aircraft have engaged 3000 targets over Libya*. En ligne. http://www.defenceweb.co.za/index.php?option=com_content&view=article&id=17380:nato-aircraft-have-engaged-3000-targets-over-libya&catid=35:Aerospace&Itemid=107 (page consultée le 4 septembre 2012).
- De Morgen. 2013. *Deelname aan NAVO-operatie in Libië kost 32 miljoen euro*. En ligne. <http://www.demorgen.be/dm/nl/989/Binnenland/article/detail/1388659/2012/02/01/Deelname-aan-NAVO-operatie-in-Libie-kost-32-miljoen-euro.dhtml> (page consultée le 17 juin 2013).
- Envall, David et Kiichi Fujiwara. 2012. « Japan's Misfiring Security Hedge : Discovering the Limits of Middle-Power Internationalism and 'Strategic Convergence' ». Dans William T. Tow et Rikki Kersten, dir., *Bilateral Perspectives on Regional Security : Australia, Japan and the Asia-Pacific Region*. Basingstoke, G.-B. : Palgrave-Macmillan. 60-76.
- Evans, Gareth et Elizabeth Wilmshurst. 2011. *Responsibility to Mass Atrocity Crimes : The 'Responsibility to Protect After Libya*. Londres : Chatham House.
- Foster, John W. 2008. « Canada and International Human Rights: Opportunity abandoned ». Dans Teresa Healy, dir., *The Harper Record*. Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives. 213-231.
- France. ministère de la défense. 2011. *Libye : point de situation n° 50 - bilan de l'opération Unified Protector*. En ligne. <http://www.defense.gouv.fr/operations/autres-operations/operation-harmattan-libye/actualites/libye-point-de-situation-n-50-bilan-de-l-operation-unified-protector> (page consultée le 4 septembre 2012).
- Gabriele. 2011. *A final analysis of the Libya experience*. En ligne. <http://ukarmedforcescommentary.blogspot.ca/2011/12/final-analysis-of-libya-experience.html> (page consultée le 17 juin 2013).
- Garamone, Jim. 2011. *Situation Fluid, But Qadhafi Regime Nears End, Obama Says*. En ligne. <http://www.africom.mil/getArticle.asp?art=7108&lang=0> (page consultée le 17 juin 2013).
- Garamone, Jim. 2011. « NATO Has Become Two-tiered Alliance ». En ligne. <http://www.defense.gov/News/NewsArticle.aspx?ID=64268> (page consultée le 17 juin 2013).

- Gecelovsky, Paul. 2009. « Constructing a Middle Power : Ideas and Canadian Foreign Policy ». *Canadian Foreign Policy* 15.1.
- Gilley, Bruce. 2011. « Middle powers during great power transitions ». *International Journal* 66.2.
- Globe and Mail. 2011. *Harper and Cameron reaffirm their commitment to Libya*. En ligne. <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/harper-and-cameron-reaffirm-their-commitment-to-libya/article590379/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Granatstein, J.L. 2005. « Afterword ». Dans Matthew J. Bellamy, dir., *Canada and the cost of World War II : The International Operations of Canada's Department of Finance 1939:1947*. Montréal : McGill-Queen's University Press. 323-332.
- Grande-Bretagne. ministère de la défense. 2000. *Kosovo: Lessons from the Crisis*. Londres : ministère de la défense.
- Grande-Bretagne. Chambre des communes : Comité de défense. 2012. *Operations in Libya*. Londres : The Stationary Office Limited.
- Gunther, Lorne. 2011. *Libya is starting to feel like Kosovo all over again*. En ligne. <http://fullcomment.nationalpost.com/2011/03/25/lorne-gunter-libya-is-starting-to-feel-like-kosovo-all-over-again/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Holbraad, Carsten. 1971. « The role of middle powers ». *Cooperation and Conflict* 7.2.
- Holbraad, Carsten. 1984. *Middle powers in international politics*. New York : St. Martin's.
- Hornsby, David J. et Oscar van Heerden. 2013. « South Africa-Canada relations : a case of middle power (non)cooperation ? ». *Commonwealth and Comparative Politics* 51.2.
- Ibbitson, John. 2012. *Canada gives cold shoulder to the UN*. En ligne. <http://m.theglobeandmail.com/news/politics/canada-gives-cold-shoulder-to-the-un/article4581231/?service=mobile> (page consultée le 17 juin 2013).
- International Institute for Strategic Studies. 1999. *The Military Balance 2012*. Abingdon, OX : International Institute for Strategic Studies.
- International Institute for Strategic Studies. 2012. *The Military Balance 2012*. Abingdon, OX : International Institute for Strategic Studies.
- International Institute for Strategic Studies. 2013. *The Military Balance 2012*. Abingdon, OX : International Institute for Strategic Studies.
- Italie. *Aeronautica militare*. 2012. *The Italian Air Force in Operations Odyssey Dawn and Unified Protector*. Rome : Aeronautica militare.

- Jones, David Martin, Nicholas Khoo et M. L. R. Smith. 2013. *Asian Security and the Rise of China : International Relations in an Age of Volatility*. Cheltenham, G.-B. : Edward Elgar Publishing.
- Jordaan, Eduard. 2003. « The concept of a middle power in international relations : distinguishing between emerging and traditional middle powers ». *Politikon* 30.2.
- Kenney, Colin. 2011. *Supporting the military doesn't mean supporting war*. En ligne. <http://fullcomment.nationalpost.com/2011/06/13/colin-kenney-supporting-the-military-doesn%E2%80%99t-mean-supporting-war/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Lamb, Franklin. 2011. *Return to Sorman: Anatomy of a NATO War Crime*. En ligne. <http://www.foreignpolicyjournal.com/2011/12/18/return-to-sorman-anatomy-of-a-nato-war-crime/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Leclerc, Jean-Claude. 2011. *Les entreprises canadiennes en Libye – A-t-on raison de deplorer la mollesse du Canada*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/320309/les-entreprises-canadiennes-en-libye-a-t-on-raison-de-deplorer-la-mollesse-du-canada> (page consultée le 17 juin 2013).
- Le Devoir. 2011. *Harper veut prolonger l'intervention militaire du Canada en Libye*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/324159/harper-veut-prolonger-l-intervention-militaire-du-canada-en-libye> (page consultée le 17 juin 2013).
- Le Devoir. 2011. *Le Canada ne prévoit pas faire campagne pour le siège au Conseil de sécurité*. En ligne. <http://media2.ledevoir.com/politique/canada/377111/le-canada-ne-prevoit-pas-faire-campagne-pour-le-siege-au-conseil-de-securite> (page consultée le 17 juin 2013).
- Le Devoir. 2011. *Le Canada restera trois mois de plus en Libye*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/332303/le-canada-restera-trois-mois-de-plus-en-libye> (page consultée le 17 juin 2013).
- Le Devoir. 2011. *SNC-Lavalin mesure l'impact des sanctions sur ses activités*. En ligne. <http://m.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/317777/snc-lavalin-mesure-l-impact-des-sanctions-sur-ses-activites> (page consultée le 17 juin 2013).
- Le Devoir. 2013. *À la demande de la France, le Canada enverra un avion de transport au Mali*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/368329/a-la-demande-de-la-france-le-canada-enverra-un-avion-de-transport-au-mali> (page consultée le 17 juin 2013).
- Leed, Maureen et Nathan Freier. 2011. « The Role of Land Forces in Future Conflict ». Dans Craig Cohen et Josiane Gabel, dir., *Global Forecast 2011 : International Security in a Time of Uncertainty*. Washington, D.C. : Center for Strategic International Studies. 14-16.
- Legler, Thomas. 2012. « Wihsful Thinking : Democracy promotion in the Americas under Harper ». *International Journal* 67.3.

- Leith, Rian et Joeli Pretorius. 2009. « Eroding the Middle Ground : The Shift in Foreign Policy Underpinning South African Nuclear Diplomacy ». *Politikon* 36.3.
- Levitz, Stephanie. 2012. *World Leaders Focus on Afghanistan at Chicago NATO summit*. En ligne. <http://www.thespec.com/news/world/article/728105--world-leaders-focus-on-afghanistan-at-chicago-nato-summit> (page consultée le 17 juin 2013).
- MacKenzie, Lewis. 1999. *A Soldier's View*. Canwest News (Toronto), 7 juillet : 1.
- Malone, David M. 2003. « L'affrontement Nord-Sud aux Nations unies : un anachronisme sur le déclin ». *Politique étrangère* 68.1.
- Manicom, James et Andrew O'Neil. 2012. « China's rise and middle power democracies : Canada and Australia compared ». *International Relations of Asia-Pacific* 12.
- Massie, Justin. 2010. « United West, divided Canada ? Transatlantic (dis)unity and Canada's Atlanticist strategy ». *Journal of Transatlantic Studies* 8.2.
- Matthews, Kyle. 2011. « Canada's Abandonment of the Responsibility to Protect ». En ligne. <http://cips.uottawa.ca/canadas-abandonment-of-the-responsibility-to-protect/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Mitrany, David. 1933. *Progress of International Government*. Londres : Yale University Press.
- Murray, Robert W. et John McCoy. 2010. « From Middle Power to Peacebuilder : The Use of the Canadian Forces in Modern Canadian Foreign Policy ». *American Review of Canadian Studies* 40.2.
- Musu, Costanza. 2012. « Canada and the MENA Region : The foreign policy of a middle power ». *Canadian Foreign Policy* 18.1.
- National Post. 2013. *Harper government's defence spending cuts raise spectre of another 'decade of darkness'*. En ligne. <http://news.nationalpost.com/2013/03/20/harper-governments-defence-spending-cuts-raise-spectre-of-another-decade-of-darkness/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Neack, Laura. 2003. *The New Foreign Policy : US and Comparative Foreign Policy in the 21st Century*. New York : Rowman and Littlefield.
- Nossal, Kim Richard et Stéphane Roussel. 2000. « Canada and the Kosovo War: The Happy Follower ». Dans Pierre Martin et Mark R. Brawley, dir., *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War: Allied Force or Forced Allies*. New York : Palgrave. 181-200.
- Notin, Jean-Christophe. 2012. *La vérité sur notre guerre en Libye*. Paris : Fayard.

- Organisation de coopération et de développment économiques. 2013. *Gross domestic product in US dollars at current prices and current PPPs*. En ligne. http://www.oecd-ilibrary.org/economics/gross-domestic-product-in-us-dollars_2074384x-table3 (page consultée le 17 juin 2013).
- Organisation du traité de l'Atlantique Nord. 2011. *NATO and Libya: Operational Media Update for 1 SEPTEMBER*. Bruxelles : Organisation du traité de l'Atlantique Nord.
- Paquin, Stéphane et Annie Chaloux. 2009. « Comment vit-on aux marges de l'Empire ? Les relations Canada-États-Unis et la nature de la relations transatlantique ». *Études internationales* 40.2.
- Politiken. 2013. *Dansk pris for Gadaffi-exit : 620 millioner*. En ligne. <http://politiken.dk/indland/ECE1497472/dansk-pris-for-gadaffi-exit-620-millioner/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Postmedia News. 2011. *Harper 'vigorously condemns' violence in Libya*. En ligne. <http://www.canada.com/news/Harper+vigorously+condemns+violence+Libya/4319868/story.html> (page consultée le 17 juin 2013).
- Radio-Canada. 2012. *Le gouvernement Harper abolit Droits et démocratie*. En ligne. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2012/04/03/005-droits-democratie-fin.shtml> (page consultée le 17 juin 2013).
- RAND CORP. 2001. *European Contributions to Operation Allied Force: Implications for Transatlantic Cooperation*. Santa Monica, CA : RAND CORP.
- Razoux, Pierre. 2011. *Les milices se disputent le pouvoir*. En ligne. <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/3452b930-29ba-11e1-9f3d-add8ba4f1daa|1#.Uc38KpzNlz0> (page consultée le 17 juin 2013).
- Reuters. 2011. *Polish PM chides Europe over Libya "hypocrisy"*. En ligne. <http://www.reuters.com/article/2011/04/09/poland-eu-libya-idAFLDE73806T20110409> (page consultée le 17 juin 2013).
- Robinson, Bill. 2009. *Canadian Military Spending 2009*. Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives.
- Rose, Gideon. 1998. « Review : Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy ». *World Politics* 51.1.
- Rudderham, M. A. 2008. *Middle Power Pull : Can Middle Powers use Public Diplomacy to Ameliorate the Image of the West ?* Toronto : York Centre for International and Security Studies.

- Schoofs, Jos. 2010. *Mission accomplished: The return of the last peackeepers from the Balkans*. En ligne. <http://www.belgian-wings.be/Webpages/Navigator/News/Special%20Features/End%20KFOR/End%20KFOR.html> (page consultée le 17 juin 2013).
- Serrao, Olivier et Paul-Henri Bischoff. 2009. « Foreign Policy Ambiguity on the Part of an Emerging Middle Power : South African Foreign Policy through other Lenses ». *Politikon* 36.3.
- Shimooka, Richard. 2012. *F-35 and the Future of Canadian Security*. Toronto : Canadian International Council.
- Shin, Dong-min. 2012. « The Concept of Middle Power and the Case of the ROK : A Review ». Dans Rüdiger Frank, Jim Hoare, Patrick Köllner et Susan Pares, dir., *Korea 2012 : Politics, Economy and Society*. Leiden, Pays-Bas : BRILL. 131-150.
- Smith, Jordan Michael. 2012. *Reinventing Canada : Stephen Harper's Conservative Revolution*. En ligne. <http://www.worldaffairsjournal.org/article/reinventing-canada-stephen-harper%E2%80%99s-conservative-revolution> (page consultée le 17 juin 2013).
- Société des Nations. 1919. *Traité de Versailles*. Genève : Société des Nations.
- Stockholm International Peace Research Institute. 2012. *The SIPRI Military Expenditure Database*. En ligne. <http://milexdata.sipri.org/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Stairs, Dennis. 1998. *Of medium powers and middling roles*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Taylor, Claire. 2011. *Military Operations in Libya*. Londres : House of Commons Library.
- Tow, William T. et Rikki Kersten. 2012. « Introduction ». Dans William T. Tow et Rikki Kersten, dir., *Bilateral Perspectives on Regional Security : Australia, Japan and the Asia-Pacific Region*. Basingstoke, G.-B. : Palgrave-Macmillan. 1-10.
- Truffaut, Serge. 2011. *Conflit libyen – Prise 2*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/321821/conflit-libyen-prise-2> (page consultée le 17 juin 2013).
- Valasek, Tomas. 2011. *What Libya says about the future of the transatlantic alliance*. Londres: Centre for European Reform Essays.
- Wente, Margaret. 2011. *Blame R2P: The intellectuals go to war*. En ligne. <http://www.theglobeandmail.com/commentary/blame-r2p-the-intellectuals-go-to-war/article623734/> (page consultée le 17 juin 2013).
- Wood, Bernard. 1988. *The Middle Powers and the General Interest*. Ottawa : North-South Institute.

Worthington, Peter. 2011. *Whatever you feel about Libya, it shouldn't be pride*. En ligne.
<http://fullcomment.nationalpost.com/2011/06/20/peter-worthington-whatever-you-feel-about-libya-it-shouldnt-be-pride/> (page consultée le 17 juin 2013).

Youngs, Tim et al. 1999. *Kosovo: Operation "Allied Force"*. Londres : House of Commons Library.